



Brisebois: «On se pose beaucoup de questions»

Cahier Sports, page 3



Le père Noël mise sur les classiques

Cahier Actuel, page B1



Le bal de Jennifer Lopez

Cahier Arts+Spectacles, Cinéma, page C1

MONTREAL VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2002 LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 119e ANNÉE > NO 48 > 78 PAGES > 6 CAHIERS 65 ¢ TAXES EN SUS EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Kyoto divise le pays

ANDRÉ DUCHESNE

CE N'EST plus avec le Québec, mais avec l'ouest du pays, et plus particulièrement l'Alberta, que le gouvernement fédéral risque de vivre le plus d'affrontements au cours des prochaines années, si Ottawa ratifie le protocole de Kyoto.

C'est ce qui ressort d'un sondage de la firme Ekos réalisé pour le compte de *La Presse*, du *Toronto Star* et de la CBC entre le 2 et le 4 décembre.

Ce sondage, qui reprenait mot pour mot des questions posées aux Canadiens en mai dernier, indique que l'appui à la ratification du protocole a chuté de 12 points dans l'ensemble du pays, passant de 74 à 62 % au cours des six derniers mois.

Fait encore plus marquant, le protocole ne reçoit plus que 38 % d'appuis en Alberta, comparativement à 53 % en mai, alors qu'au Québec, il est demeuré stable, fléchissant à peine de deux points, de 78 à 76 %. En fait, de toutes les régions du pays, c'est au Québec que le fédéral trouve le plus d'appuis.

« Kyoto risque de recréer dans l'Ouest le même sentiment que celui ayant suivi l'imposition du programme national des ressources énergétiques par les libéraux (sous Pierre Elliott Trudeau), au début des années quatre-vingt. Avec la chute du PQ au Québec et la remise en question du Bloc québécois à Ottawa, c'est là, en Alberta, que se manifestera le plus la polarisation dans le pays au cours des prochaines années », indique Christian Boucher de la firme Ekos.

Voir KYOTO en A2

cyberpresse.ca Tout sur le protocole de Kyoto, ses enjeux et la controverse sur sa ratification à : www.cyberpresse.ca/kyoto

SADDAM TENTE DE CALMER LE JEU



Photo AP
Au cours d'une rencontre hier avec des membres du parti Baas et de la hiérarchie militaire à l'occasion de la fête de l'Aïd el-Fitr marquant la fin du ramadan, Saddam Hussein a appelé les Irakiens à la « patience » face à la mission de l'ONU, qu'il a qualifiée d'« occasion » pour l'Irak de prouver sa bonne foi.

L'ONU « freine » l'élan guerrier de Bush



LE « PROCESSUS » d'inspection de l'ONU a-t-il un peu freiné l'élan guerrier des États-Unis ?

Toujours est-il que le président Saddam Hussein, conciliant, pressait hier les Irakiens de « saisir cette occasion de montrer leur bonne foi », et Jack Straw, le chef du Foreign Office, estimait qu'une fausse déclaration de Bagdad sur ses armes prohibées « ne suffira pas à provoquer une guerre ».

La fièvre guerrière continue de monter chez les télévisions des États-Unis, qui intensifient leurs préparatifs de couverture. Mais elle commence à baisser au sein de l'administration Bush, écrivent

des commentateurs avertis de la scène washingtonienne.

Citant des stratèges démocrates, des vétérans républicains et des journalistes d'expérience à Washington, Dan Plesch, analyste au RUSI (Royal United Services Institute), à Londres, estime que « le président Bush a peut-être mis en veilleuse l'invasion de l'Irak jusqu'à ce que cela profite au maximum à sa réélection en 2004 ».

Au-delà de « la lutte d'influence entre les faucons du Pentagone et les colombes du secrétariat d'État autour de Bush, ce sont les conseillers politiques de la Maison-Blanche qui font vraiment le

Voir IRAK en A2

cyberpresse.ca Pour suivre le déroulement des inspections en Irak, rendez-vous à : www.cyberpresse.ca/irak

Le gouvernement Chrétien bat en retraite

Il n'est plus question d'injecter 72 millions additionnels dans le programme de contrôle des armes à feu



Photo PC
Le ministre Allan Rock a répliqué à ses détracteurs en disant que l'escalade des coûts est attribuable en grande partie à la vive opposition de certaines provinces et du lobby des détenteurs d'armes à feu.

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le gouvernement Chrétien a rapidement battu en retraite hier en retirant des Communes une requête du ministère de la Justice visant à injecter 72 millions de dollars dans le controversé programme de contrôle des armes à feu, qui a déjà coûté près d'un milliard aux contribuables jusqu'ici.

Cette volte-face est survenue moins de 48 heures après que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, eut dénoncé, dans un rapport accablant déposé mardi aux Communes, les coûts exorbitants de ce programme qui devaient s'élever à l'origine à seulement deux millions de dollars.

Au terme de plusieurs heures de négociations, le leader du gouvernement aux Communes, le ministre Don Boudria, a obtenu l'appui des autres partis afin de retirer la motion prévoyant une hausse du budget consacré au programme de contrôle des armes dans l'espoir de

mettre un terme à l'avalanche de critiques qui s'abat sur le gouvernement Chrétien depuis deux jours.

Au cours des dernières heures, des députés libéraux ne se sont pas gênés pour critiquer leur propre gouvernement et réclamer la tête du ministre de l'Industrie, Allan Rock, qui était titulaire du ministère de la Justice au moment où le programme a été mis sur pied en 1995.

À l'instar des partis d'opposition, ces mêmes députés libéraux ont soutenu qu'Ottawa ne doit plus investir un sou dans ce programme qui est devenu un véritable cafouillis administratif et financier.

« Il est évident que le registre des armes à feu est un gaspillage massif des fonds publics. Le gouvernement a décidé, du moins d'une façon temporaire, de ne pas dépenser plus d'argent. En ce qui nous concerne, c'est la chose responsable à faire », a déclaré le chef de l'Alliance canadienne, Stephen Harper.

Il était loin d'être acquis que le gouvernement libéral disposerait de la majorité requise pour adopter une motion prévoyant une hausse de 72 millions de dollars du budget du programme. Compte tenu que tout vote de nature budgétaire est considéré comme un vote de confiance, le premier ministre Jean Chrétien aurait été contraint de déclencher des élections anticipées si la motion avait été rejetée.

« Il s'agit d'une petite victoire de voir le gouvernement battre en retraite et éviter que 72 millions de dollars de plus de l'argent des contribuables soient engloutis dans ce fiasco administratif », a soutenu le député conservateur Peter MacKay, qui a été le premier aux Communes à exiger qu'Ottawa ne verse plus un sou dans ce programme.

Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, a confirmé hier un gel du budget consacré au programme d'ici à ce que la firme KPMG ait

Voir RETRAITE en A2

MON CLIN D'OEIL

STÉPHANE LAPORTE

Il n'y a pas de gros sapin de Noël devant l'hôtel de ville, cette année. Si le maire Tremblay a confondu les Alouettes avec les Expos et la Coupe Grey avec la Coupe Stanley, il pense peut-être que le 25 décembre, c'est Pâques !

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	E2	Mots croisés	E2, S16
Décès	E6, E7	Mot mystère	E2
Étes-vous observateur	E4	Petites annonces	
Feuilleton	E2	- immobilier	E4, E5
Forum	A14, A15	- marchandises	E5
Horaires spectacles	C6	- emploi	E5
Horaires télévision	C4	- automobile	E5, E6
Horoscope	E5	- affaireD5s	
Loteries	A2, A8		

MÉTÉO

Voir page S20

Ciel variable
Maximum -3, minimum -9

6 21924 98765 1



Installation gratuite

jusqu'au 15 décembre

Détails en magasin

www.bell.ca

allez-y



3069203A

3069205

DEMAIN DANS
LA PRESSE



Dimanche, Saddam Hussein doit remettre à l'ONU sa liste d'armes de destruction massive. Cette journée pourrait amorcer le compte à rebours d'une nouvelle guerre.

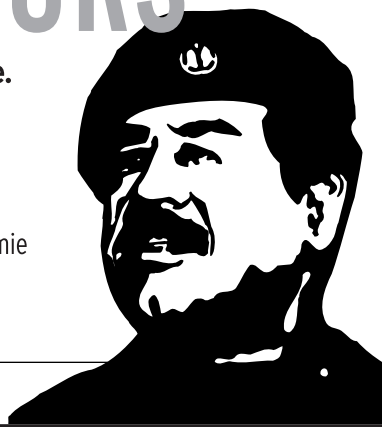
Demain, le cahier Plus consacre toutes ses pages au passé, au présent et à l'avenir de l'Irak. Nos journalistes et correspondants vous proposent un portrait de la famille de Saddam Hussein, un reportage sur des Irakiens qui contestent

ouvertement le régime de Bagdad et une présentation de la communauté irakienne de Montréal. Aussi, un regard sur l'opposition américaine et l'impact d'une guerre sur l'économie mondiale.

Consultez en complément le dossier spécial de Cyberpresse à cyberpresse.ca/irak

À lire, dès demain, dans

La Presse



CAP VERS LE SUD!

Vous cherchez à couper l'hiver en deux, mais ne savez plus sur quelle plage relaxer? Pour vous aider à choisir votre destination-soleil, *La Presse* vous offre samedi le guide complet des forfaits dans le Sud.

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE

À trois chiffres : **0-9-1-**

À quatre chiffres : **5-7-4-8**

SUITES DE LA UNE

IRAK

Suite de la page A1

poids », écrit Plesch dans le quotidien britannique *The Guardian*. « Et surtout Karl Rove, qui dès juin avait imposé le thème de la guerre contre l'Irak comme clé de la campagne des républicains pour contrôler les deux Chambres du Congrès », souligne-t-il.

Howard Fineman, de *Newsweek*, abonde dans le même sens : faisant campagne pour le second tour des sénatoriales en Louisiane, Bush a encore menacé de « prendre la tête d'une coalition pour désarmer Saddam Hussein ». « Mais il ne passera pas aux actes de sitôt. Il continuera d'engranger les retombées politiques de sa fermeté. Il récusera les dires de l'Irak et réclamera l'envoi de nouveaux inspecteurs, tout en travaillant des alliés, Arabie Saoudite et Turquie surtout, pour une éventuelle invasion de l'Irak. »

Pour Tony Karon, de la revue *Time*, Bush s'est retrouvé piégé par le « processus » d'inspection de l'ONU, et il se débat pour en contrôler le scénario : Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, l'a crédité coup sur coup en affirmant que les tirs irakiens contre des avions américains ne violaient pas la résolution 1441, et que Bagdad coopérait avec les inspecteurs de l'ONU. Le fait que l'Irak ait donné aux inspecteurs l'accès à tous les sites choisis, y compris un palais présidentiel, « a encore compliqué la tâche des faucons » de l'administration Bush, écrit-il.

Si bien que les États-Unis ont voté, mercredi à l'ONU, pour que le programme Pétrole contre nourriture soit renouvelé pour six mois — après l'avoir bloqué en insistant pour qu'une cinquantaine de nouveaux articles s'ajoutent à la liste de produits que l'Irak ne peut pas importer ; Washington s'est rallié à la majorité à moins de cinq heures de l'expiration du programme.

Prononçant hier dans ce contexte,

et à l'occasion de la fête de l'Aïd el-Fitr marquant la fin du ramadan, son premier discours public depuis l'arrivée des inspecteurs de l'ONU il y a 15 jours, Saddam Hussein a appelé les Irakiens à la « patience » face à la mission de l'ONU, qu'il a qualifiée d'« occasion » pour l'Irak de prouver sa bonne foi.

Dans une intervention sans menace devant la direction irakienne et les médias locaux et étrangers, Hussein a répondu aux pays qui l'exhortent à saisir « la dernière chance » offerte à l'Irak par la communauté internationale.

« Il est essentiel d'éviter à notre peuple le mal dans un climat international » caractérisé, selon lui, par des doutes sur la poursuite en Irak de programmes militaires prohibés — production et stockage d'armes atomiques, biologiques et chimiques (ABC), et de missiles dont la portée dépasse les 150 km.

Washington répliquait avec le même scepticisme, affirmant avoir « des preuves solides » d'armes prohibées aux mains de l'Irak et que Bagdad « doit désarmer ». « Si l'Irak dit qu'il n'en a pas, ce sera à lui d'en faire la preuve », a dit Ari Fleischer, porte-parole de la Maison-Blanche, reprenant la position commune qu'ont adoptée le chef du Pentagone Donald Rumsfeld et le secrétaire d'État Colin Powell.

Powell dépêchait ses adjoints William Burns au Maghreb, et Dick Armitage en Asie à la recherche de soutiens pour une éventuelle invasion de l'Irak. Bush nommait son émissaire afghan Zalmay Khalilzad « ambassadeur américain auprès des Irakiens libres ». « À Bruxelles, Paul Wolfowitz, autre adjoint de Powell, délimitait quatre domaines où Washington souhaite l'appui de l'OTAN contre l'Irak : protéger la Turquie (dont Bush a promis d'effacer la dette militaire de neuf mil-

liards de dollars), soutien logistique, appui naval et aérien, et troupes pour la paix et la reconstruction.

Sans illusion sur le débat entre faucons et colombes américains, les Irakiens s'attendent, eux, à la guerre. « Ce sera un miracle s'il n'y a pas de guerre », a dit le vice-premier ministre Tarek Aziz. « Entre faucons et colombes américains, il y a une différence de méthode, mais c'est tactique ou désinformation : l'agression est leur but primordial », estime le quotidien *Al-Iraq*. « Nous allons inviter des experts indépendants pour vérifier les sites visités par les inspecteurs de l'ONU, qui ont bloqué l'accès aux médias », a dit le vice-président Taha Yassine Ramadan à la BBC.

C'est lors d'un point de presse à Londres que Jack Straw a mis un bémol à l'imminence d'une guerre. L'Irak, qui a jusqu'à samedi, a promis de remettre dès demain à l'ONU ses déclarations finales et complètes sur son désarmement. « Les experts de l'ONU vérifieront au moyen d'inspections musclées et de questions pressantes », a-t-il dit, « mais ce n'est pas ce week-end que l'on pourra déclarer que l'Irak viole la résolution 1441 ou s'y conforme ».

Le processus mis en marche par la 1441 va en fait se prolonger jusqu'en février. Selon Dan Plesch, les États-Unis sont forcés d'en respecter l'échéancier. Une résolution d'inspection plus contraignante pour l'Irak que la 1441 est possible. Même pour faire la guerre, il faudra une résolution distincte. Mais faire la guerre dans la chaleur croissante du désert après février-mars, avec des uniformes anti-ABC et des masques à gaz, ce n'est pas pratique. Et Bush ne veut pas finir comme son père, vainqueur d'une guerre un an trop tôt, et défaut aux élections un an plus tard, écrit-il.

Les sentiments sont beaucoup plus partagés lorsqu'on demande d'évaluer l'impact sur l'économie canadienne. Ainsi, 32 % des répondants croient que Kyoto influencera l'économie de façon positive contre 36 % affirmant que l'influence sera négative ; 20 % ne croient pas que cela fera une différence.

Et à la question sur l'influence du protocole sur l'emploi, 21 % des répondants estiment que l'impact sera positif contre 31 % y voyant des effets négatifs et 32 % évaluant que cela n'aura pas d'influence.

La marge d'erreur de ce sondage est de 2,8 points de pourcentage 19 fois sur 20, et de 4,9 points, 19 fois sur 20 pour le Québec ; la marge d'erreur augmente toujours lorsqu'on divise un échantillon-nage en sous-catégories.

DÉPUTÉS

Suite de la page A1

Après une première hausse salariale de 2,5 % le 1^{er} janvier 2002, les députés de l'Assemblée nationale ont reçu une seconde augmentation de 5,2 % au mois d'avril dernier. Les 125 élus ont vu leur salaire annuel passer de 73 507 à 77 339 \$, et les ministres, de 128 637 à 135 343 \$.

Un député ayant accumulé huit ans d'expérience pourrait donc recevoir une allocation de transition de plus de 103 000 \$. Et un député qui est à l'Assemblée nationale depuis 12 ans aurait droit à l'allocation maximale, soit 154 678 \$.

Dans la foulée de la Loi sur le lobbying, les députés ont récemment vu les membres des cabinets politiques obtenir des bonifications à leur propre régime d'allocations de transition. Tous les attachés politiques y ont maintenant droit et obtiennent désormais un délai rémunéré d'un an et 60 jours pour se trouver un nouvel emploi.

Assurance-emploi

Il faut savoir que les élus n'ont pas d'assurance-emploi comme telle. Pour cette raison, dans l'attente d'un nouveau job, ils reçoivent cette allocation de transition équivalant à deux mois de salaire

pour chaque année passée à l'Assemblée nationale. Cette allocation ne peut être inférieure à quatre fois le traitement mensuel, ni supérieure à 12 fois le traitement mensuel.

C'est la semaine dernière, jeudi après-midi pour être exact, lors d'une réunion au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale, que le comité présidé par M. Beaulne est tombé d'accord pour faire passer d'un à deux ans le plafond de l'allocation de transition des députés.

Avant, la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale doit être modifiée. Au Parti québécois, les députés Gilles Labbé et Sylvain Pagé feront la présentation de ce projet à la réunion du caucus péquiste de mardi prochain.

Chez les libéraux, les députés Norman MacMillan et Lawrence Bergman l'ont déjà présenté à leurs collègues du caucus, mais la discussion n'est pas encore terminée.

À l'ADQ, les cinq députés ont, à part Mario Dumont, une feuille de route de moins d'un an. Ils ont déjà statué et décidé de rejeter l'idée de bonification des allocations de transition.

Attaque israélienne dans un camp de réfugiés : sept morts

Associated Press

GAZA — Sept personnes ont été tuées et au moins sept autres ont été gravement blessées tôt ce matin lorsqu'un char israélien a tiré un obus sur un immeuble de deux étages, dans le camp de réfugiés de Bourrej, au centre de la bande de Gaza, ont déclaré des responsables des services hospitaliers.

Accompagnés d'hélicoptères, les troupes et les chars israéliens sont entrés dans le camp tôt ce matin. Tsahal a précisé que l'armée israélienne y menait une opération ciblée.

Des échanges de tirs nourris ont eu lieu à l'intérieur du camp opposant les soldats israéliens et des Palestiniens armés. Des appels étaient lancés des haut-parleurs de la mosquée du camp, demandant à la population de sortir et de combattre les troupes du Tsahal.

Kamal Baghdadi, le maire du

camp de Bourrej, a déclaré qu'un obus de char avait frappé un immeuble appartenant à la famille Mansour.

À l'hôpital Al Aqsa situé dans le village voisin de Deir el Balah, le Dr Ahmed Rabah a déclaré que des ambulances étaient en route vers l'hôpital et que le bilan de l'attaque pouvait encore s'alourdir. « Pour l'instant, nous avons sept morts et sept autres personnes sont traitées pour des blessures sérieuses, (provoquées) par des éclats d'obus de l'attaque. »

Hassan Safi, 49 ans, a déclaré qu'il se trouvait dans sa maison à côté de l'immeuble lorsque celui-ci a été touché par l'obus. « Je me suis précipité sur place avec mes fils et (l'immeuble) était entièrement détruit, j'ai moi-même sorti deux personnes, l'hélicoptère nous tirait dessus avec des mitraillettes, ce qui rendait nos déplacements difficiles », a-t-il rapporté.

KYOTO

Suite de la page A1

La Chambre des communes doit voter lundi sur la ratification par le Canada de ce protocole qui prévoit la réduction des gaz à effet de serre (GES), ce qui pénaliserait davantage les provinces de l'Ouest où se trouvent les plus vastes gisements de pétrole, de gaz naturel et de charbon.

Outre l'Alberta, le nombre de pro-Kyoto a littéralement fondu dans l'Ouest, passant de 78 à 49 % en Colombie-Britannique et de 85 à 60 % dans les Prairies. « Le sentiment de solidarité et une différence sur le plan des valeurs (on est plus à droite dans l'Ouest), expliquent en partie cette chute », croit M. Bouvier.

La courbe des opinions en Ontario et dans les provinces maritimes suit de près celle de l'ensemble du

pays. De 76 % en mai, les appuis sont passés à 64 % en décembre en Ontario, tandis qu'ils ont chuté de 76 à 68 % dans les provinces atlantiques.

Impact incertain sur l'économie

Le sondage a été mené auprès de 1205 personnes, dont 43 % ont dit n'avoir aucune idée de ce qu'est le protocole de Kyoto. La plupart des questions plus pointues ont été posées à ceux qui se disaient clairement (29 %) ou vaguement (28 %) informés.

Chez eux, 64 % disent que la ratification par le pays aura un impact positif sur la qualité de l'environnement du Canada alors que 61 % affirment que la qualité de l'air des grandes villes s'en trouvera améliorée.

RETRAITE

Suite de la page A1

terminé la vérification comptable de l'ensemble des coûts du programme, en janvier.

Même s'il a été pris à partie par l'opposition aux Communes, M. Cauchon a continué à défendre bec et ongles la validité du programme tout en promettant de mettre fin à l'escalade des coûts dénoncée par la vérificatrice générale.

Toutefois, le ministre Cauchon n'a pu préciser combien pourrait finalement coûter ce programme aux contribuables malgré les questions répétées de l'Alliance canadienne.

« Le vote est reporté. (...) Il m'apparaît important, avant d'aller de l'avant avec d'autres dépenses, de suspendre cela et d'attendre le rapport du vérificateur. Je veux m'assurer que ce système qui est basé sur une politique qui est saine pour la population canadienne

fonctionne bien », a déclaré M. Cauchon aux journalistes à l'issue de la période de questions.

Le député allianciste Monte Solberg a accusé M. Cauchon de se moquer du Parlement et des contribuables canadiens en refusant de préciser hier combien coûtera le programme en tout.

De son côté, le ministre Allan Rock, qui est un des principaux candidats à la succession de Jean Chrétien, a tenu à répliquer à ses détracteurs de son propre parti qui réclament sa démission.

M. Rock a soutenu que l'escalade des coûts est attribuable en grande partie à la vive opposition de certaines provinces et du lobby des détenteurs d'armes à feu. Il a aussi affirmé que ceux parmi ses collègues qui l'invitent à démissionner sont motivés par la course

à la direction du parti et appuient l'ex-ministre des Finances, Paul Martin.

« Je ne vais pas démissionner. Absolument pas », a déclaré M. Rock en soutenant que ce programme a permis de sauver des vies et reflète « les valeurs » des Canadiens.

Mais un des députés libéraux qui a demandé la démission du ministre, Benoît Serré, a balayé du revers de la main les suggestions de M. Rock.

« Cela n'a rien à voir avec la question du leadership. Mais s'il veut en faire un enjeu, je n'ai pas d'objection. Je vais dire aux Canadiens comment peut-on se fier à quel-
qu'un qui deviendrait premier ministre du Canada s'il gère le pays comme il a géré le dossier des armes à feu ? » a-t-il lancé.

Chopard



CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

ACTUALITÉS

20 meurtres de moins cette année à Montréal qu'à pareille date l'an dernier

ANDRÉ CÉDILOT

AVEC 42 MEURTRES depuis le début de l'année, la police de Montréal s'achemine vers son deuxième meilleur bilan depuis 1975. Étonnamment, le relâchement de la guerre entre les Hells Angels et les Rock Machine/Bandidos a peu à voir avec ces statistiques à la baisse.

« Jusqu'à présent cette année, on n'a aucun assassinat de motard dans l'île de Montréal. C'est le nombre de victimes de drames familiaux qui fait la différence », affirme le commandant André Bouchard, responsable des crimes majeurs.

D'après les données recueillies, ces 42 homicides représentent une diminution de 31 % par rapport à la même date l'an dernier, alors qu'on en avait répertorié 62. En tout, on avait terminé l'année 2001 avec 66 meurtres. Le record contemporain du plus petit nombre est 41, et il avait été enregistré en 1998. Bon an mal an, on en compte à peu près 70 à Montréal.

La grande différence, selon le commandant Bouchard, c'est qu'il y a eu moins de drames familiaux — six par rapport à 11 l'an dernier. Mince consolation, mais qui influe de façon marquante sur les statistiques, ces crimes cauchemardesques ont fait 11 innocentes victimes de moins cette année.

Le bilan de l'an dernier, on s'en souviendra, avait été considérablement alourdi par l'horrible geste de désespoir de cet homme de 51 ans, John Bauer, qui avait tué par balles sa femme, ses quatre enfants et son beau-père, à Kirkland. Criblé de dettes, il s'était suicidé. Un autre acte aussi horrible avait coûté la vie à un couple de Beaconsfield. Le fils qui souffrait de problèmes mentaux avait été inculpé.

Les querelles mortelles avaient aussi été plus nombreuses l'année dernière — 13 contre huit. Des handicapés mentaux avaient aussi assassiné deux enfants en bas âge, tandis que les cas de violence conjugale sont restés les mêmes. « C'est quand même assez significatif étant donné que les drames familiaux et la violence conjugale ont tendance à augmenter depuis dix ans », affirme le commandant Bouchard.

Quelle guerre ?

À force d'entendre parler des procès de motards, on aurait cru qu'il y avait eu plein de règlements de comptes. Eh bien, il n'y en a eu seulement sept. C'est trois fois moins qu'en 2001, alors qu'on en avait dénombré 21. Fait à signaler, aucun de ces sept meurtres n'est relié au phénomène des motards. Par contre, ils sont tous imputables au trafic de drogue. Les enquêtes démontrent que les gangs de rues sont à l'origine de quatre de ces crimes.

« On s'attendait à une recrudescence de la violence chez les gangs de rue. Comme certains trafiquants indépendants, ils cherchent à prendre le contrôle de territoires laissés vacants par l'arrestation de nombreux motards », dit-il. Bien qu'ils aient résolu un seul de ces meurtres, les policiers continuent de mettre de la pression sur les gangs de rue les plus en vue, tels les Bo-Gars, les Crack Down Posse (CDP) et, dans l'ouest de la ville, les Roughriders, associés aux motards.

Bonne moyenne

Des 42 meurtres commis cette année, 25 ont été élucidés. Les enquêteurs de la brigade des homicides ont aussi rayé de leurs fichiers cinq autres meurtres commis durant les années antérieures après en avoir retracé les auteurs.

Parmi ces dossiers fermés, il y a celui de Melissa Wiliski, 24 ans, abattue à Lachine en septembre 2001. Son meurtrier, Darryl Maighan, 24 ans, a lui-même été assassiné cette année. En enquêtant sur sa mort, les policiers ont découvert chez lui l'arme qui a servi au meurtre de la jeune prostituée. Celle-ci avait des dettes de drogue.

Durant la présente année, les détectives montréalais ont aussi consacré beaucoup d'énergie à retracer l'assassin de leur collègue Benoît L'Écuyer, atteint mortellement lors d'une fusillade sur l'autoroute Métropolitaine, à la fin de février. Le prévenu est Stéphane Boucher, 25 ans. Ce dossier qui a connu plein de rebondissements est actuellement devant les tribunaux.

Au dire du commandant Bouchard, ces recherches ont monopolisé à un moment ou l'autre pas moins de 200 policiers. Le suspect a finalement été épinglé sur la Rive-Sud à la suite de l'appel d'une femme qui l'hébergeait. Dans leur feuille de temps, les policiers ont inscrit 3500 heures supplémentaires. « On a vraiment mis le paquet. On ne voulait pas que ce crime reste sans solution comme ceux des agents Pinard et Cloutier, il y a quelques années », d'expliquer fièrement le policier. « Dans la police, ça fait toute la différence », a-t-il ajouté.



Des manifestants ont déambulé hier devant le palais de justice de New York pour réclamer justice au nom des cinq jeunes hommes injustement condamnés pour le viol d'une joggeuse que l'agresseur avait sauvagement battue et laissée pour morte, dans Central Park, en avril 1989.

Photo AFP

Mea-culpa à la new-yorkaise

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK — Le crime avait révélsé New York et le reste des États-Unis. Dans la nuit du 19 avril 1989, une jeune femme de 28 ans qui faisait son jogging dans Central Park était brutalement agressée et violée. Le crâne défoncé, l'oeil gauche écrasé, le corps meurtri, l'employée de la banque d'affaires Salomon Brothers avait été retrouvée par la police dans une mare de sang, entre la vie et la mort.

La jeune femme, dont l'identité n'a jamais été révélée, n'avait pas été la seule victime de violence ce soir-là dans Central Park, un des endroits les plus fréquentés de la ville. Huit autres personnes — joggeurs, cyclistes et marcheurs — s'étaient plaintes à la police d'avoir été attaquées par une bande de jeunes qui rôdait ce soir-là dans les environs.

Quelques jours plus tard, cinq jeunes Noirs et Hispaniques de Harlem, âgés de 14 à 16 ans, étaient accusés d'avoir participé à plusieurs attaques dans la nuit du 19 avril, y compris au viol de la « joggeuse de Central de Park », le nom que les tabloïds de New York allaient donner à la victime, une diplômée de Wellesley et Yale, deux institutions élitistes.

À une époque où la criminalité était une obsession new-yorkaise et américaine, et dans un climat de tension raciale, les cinq adolescents allaient être reconnus coupables et condamnés à des peines de prison allant de sept ans et demi à 13 ans et demi.

Le violeur sort de l'ombre

Or, plus d'une décennie plus tard, le procureur général de Manhattan, Robert Morgenthau, a demandé hier à un juge de New York d'annuler les verdicts de culpabilité dans le cas de la « joggeuse de Central Park ». La décision de Morgenthau survient 11 mois après qu'un violeur en série, Matias Reyes, eut avoué avoir commis seul ce crime vieux de 13 ans. Des tests d'ADN pratiqués sur le sperme retrouvé sur la victime ont confirmé en partie sa version des faits.

Reyes purge actuellement une peine de prison de 33 ans pour d'autres agressions sexuelles. Il aurait décidé de passer aux aveux après s'être entretenu avec un des cinq condamnés pour le viol de la

joggeuse. Ceux-ci ont tous fini de purger leur peine.

La requête de Morgenthau ne signifie pas que les cinq jeunes de Harlem n'ont participé à aucune des attaques du 19 avril 1989 à Central Park. Elle apporte cependant de l'eau au moulin à ceux qui accusent les policiers de New York d'avoir forcé les adolescents à avouer leur participation au viol de la joggeuse. Les procureurs de Manhattan s'étaient servis de ces « aveux », enregistrés sur vidéo après 28 heures d'interrogatoires ininterrompus, pour convaincre les membres du jury de la culpabilité des accusés, Antron McCray, Kevin Richardson, Raymond Santana, Kharey Wise et Yusef Salaam.

New York pourrait passer à la caisse

Le 6 février prochain, Charles Tejeda, juge à la Cour suprême de l'État de New York, devrait faire connaître sa réponse à la requête du procureur général de Manhattan. Si les verdicts de culpabilité sont annulés, les cinq condamnés pourront poursuivre la Ville de New York au civil et obtenir plusieurs millions en dommages et intérêts.

« Leur seul crime a été d'être des adolescents noirs et latinos à Central Park », a déclaré Roger Wareham, un avocat pour trois des condamnés, au cours d'une conférence de presse mercredi.

La « joggeuse de Central Park » a survécu à l'attaque, sortant du coma après 12 jours. Elle n'a plus aucun souvenir du viol, et ne peut donc pas dire si Reyes était bel et bien seul à l'avoir agressée. Elle vit aujourd'hui au Connecticut, en banlieue de New York, et travaille pour un organisme sans but lucratif. Mariée depuis cinq ans, elle s'apprête à publier un livre sur son supplice et son retour à la santé.

Le viol de la joggeuse constitue un des moments les plus sombres de l'histoire récente de New York. Pour donner une idée du climat de l'époque, rappelons que le promoteur immobilier Donald Trump avait publié une annonce dans les quatre quotidiens de New York, où il critiquait les appels à la tolérance du maire Ed Koch et du cardinal John O'Connor.

« Je veux haïr (les) agresseurs et (les) meurtriers, annonçait-il dans une pleine page de publicité. Ils devraient être forcés à souffrir et, quand ils tuent, ils devraient être exécutés... Je veux qu'ils aient peur. »

Les avocats des Bandidos veulent leur part du gâteau

ANDRÉ CÉDILOT

AVANT MÊME de connaître la date d'ouverture du procès des Bandidos et de leurs associés, accusés de gangstérisme, le « bataillon » d'avocats qui défend les accusés admissibles à l'aide juridique ont annoncé qu'ils allaient demander des honoraires supérieurs à ce que prévoient les normes gouvernementales.

Inspirés par les précédents qu'ont été les deux procès de membres des Hells Angels, les avocats ont profité de la comparution de leurs clients, hier, pour faire part au juge Gilles Hébert, de la Cour supérieure, de leur projet d'obtenir des émoluments majorés pour la durée des procédures. Un décompte préliminaire indique que 35 des 42 accusés pourraient avoir droit à l'argent de l'État pour se défendre.

Mesure exceptionnelle

Arrêtés le 5 juin dernier à l'occasion d'une razzia menée au Québec et en Ontario, les prévenus ont dû revenir devant le tribunal, hier, à la suite du dépôt par le ministère public d'un acte d'accusation privilégiée. Quoique exceptionnelle, cette mesure est presque la norme à l'occasion de procès de cette envergure, car elle permet de sauter l'étape de l'enquête préliminaire.

La nouvelle dénonciation déposée par le principal procureur de la Couronne, Jean-Claude Boyer — il avait été le premier au Canada, il y a deux ans, à obtenir des condamnations en utilisant la loi antigang — comprend 26 chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs avec les Bandidos, tentative de meurtre et de complot, trafic de drogue, vente d'armes, crime d'incendie et production de marijuana.

Parmi les accusés, on retrouve le tout premier chef des Rock Machine, Salvatore Cazzetta, 48 ans, ainsi que plusieurs anciens et nouveaux associés de Montréal, Québec, Kingston et Toronto, pour la plupart devenus des Bandidos. Les noms les plus connus figurant sur cette liste sont Alain Brunette, 38 ans, Serge Cyr, 44 ans, André Désormeaux, 35 ans, Jean Duquaire, 46 ans, Patrick Hénault, 28 ans, Robert Paradis, 36 ans, et Normand Whissel, 48 ans.

Ironiquement, l'un des principaux témoins de la poursuite est le délateur Peter Paradis. Ancien porte-étendard des Rock Machine dans le sud-ouest de Montréal, Paradis, 42 ans, témoignera contre son frère cadet Robert, qu'il a pourtant toujours défendu avec acharnement contre les attaques ennemies.

Des 42 accusés, seulement cinq sont en liberté, dont Maria Cazzetta, 40 ans, soeur du leader des Rock Machine. Trois autres sont recherchés. Il s'agit de Jean-François Cyr, 28 ans, Sylvain Gignac, 33 ans, et l'Ontarien Rueben Robertson, 39 ans. Parmi les 34 en détention, trois ont obtenu hier d'être de nouveau entendu pour tenter de recouvrer leur liberté. L'instruction est prévue les 16, 17 et 18 décembre prochains.

Problèmes réglés

Pour le reste, le juge Gilles Hébert a passé une bonne partie de l'audience à régler des petits problèmes d'intendance. Il a notamment accepté de libérer Éric Richardson, 20 ans, le temps qu'il subisse une intervention chirurgicale à la hanche, à Toronto. Il a aussi accepté de transférer Patrick Hénault du Centre de prévention de Rivière-des-Prairies au pénitencier Archambault, où il est attendu avec impatience pour l'organisation des célébrations de Noël.

Le juge Hébert a fixé la suite des procédures à l'ouverture des assises, le 6 janvier. Il a demandé aux avocats de la défense de lui faire parvenir d'ici là leur requête concernant la majoration des frais d'aide juridique. En tout, ils sont 22 criminalistes à défendre les Bandidos, considérés comme les « parents pauvres » de la guerre de sept ans avec les Hells Angels et leurs filiales.

| MEURTRE DE LUC ÉTHIER |

Le Koweït en appelle de la décision de la cour

SOPHIE ALLARD

SOUPÇONNÉE D'AVOIR collaboré à l'assassinat de son mari au Koweït, Mary Jane Bitos a finalement été innocentée des accusations qui pesaient sur elle le 27 octobre dernier. Le cauchemar de la Philippine de 26 ans ne prend pas fin pour autant puisqu'elle croupit toujours en prison et que le Koweït porte maintenant la cause en appel.

La semaine dernière, soit un mois après la tombée du verdict, le ministère de l'Intérieur du Koweït a fait connaître son intention d'en appeler de la décision, même si M^{me} Bitos ainsi que cinq autres Philippins ont été disculpés pour absence totale de preuve. La Cour suprême devrait décider en janvier 2003 si la cause sera entendue à nouveau.

Selon ces derniers développements, la requête du Canada demandant une reprise de l'enquête afin de trouver le véritable assassin de Luc Éthier, toujours au large un an après le meurtre, pourrait ne pas trouver d'écho. Le 30 octobre, le

ministère des Affaires étrangères du Canada a envoyé une missive diplomatique au gouvernement koweïtien dont il attend toujours un avis de réception.

Les proches du défunt, quoique encouragés par cette récente initiative du Canada, sont déçus que l'affaire traîne en longueur. Depuis le début, ils sont convaincus que le meurtrier est Majed al Mutairi, un Koweïtien de 30 ans membre de l'organisation terroriste Al-Tafikir. « À moins qu'une nouvelle enquête prouve le contraire, al Mutairi est le meurtrier, dit Benoît Rivard, un ami de Luc Éthier qui vit toujours au Koweït. Selon le résultat de l'enquête, il est associé à Al-Qaeda et le mobile du crime était purement politique. Dans le même rapport d'enquête, il y a une accusation formelle contre lui. »

D'après le gouvernement canadien, ces allégations ne sont basées que sur des rumeurs. « Certains Américains ont été visés par des terroristes, soutient Reynald Doiron, porte-parole du ministère. Les attentats du 11 septembre 2001 et le meurtre de Luc Éthier, un mois

plus tard, ont semé la panique chez les Canadiens au Koweït. Aucune piste ne nous permet cependant de soupçonner qui que ce soit. »

Du même coup, M. Doiron affirme n'avoir pas été mis au courant de l'emprisonnement de M^{me} Bitos et ajoute que le Canada est impuissant devant le sort de cette ressortissante des Philippines. M. Rivard croit plutôt que le gouvernement ferme les yeux sur la détention illégale de Mary Jane Bitos et du « présumé » assassin de son mari, Teddy Tomaro.

Claude Éthier, le père de Luc, semble découragé de tout ce « jeu de coulisses ». « En faisant appel du jugement, le gouvernement ne fait que retarder les procédures car il veut protéger al Mutairi, dit-il. Je ne vois pas pour quelle raison le verdict serait différent, ils n'ont aucune preuve contre les accusés. »

Luc Éthier a été assassiné en pleine rue le 10 octobre 2001 en banlieue de Koweït City. Technicien en aéronautique, il travaillait au Koweït depuis deux ans. Il devait rentrer au pays deux semaines plus tard, à la fin de son contrat.

| PROCÈS DE JOCELYN HOTTE |

Les psychiatres s'affrontent

« La dépression majeure n'est pas un passeport pour le meurtre »

CHRISTIANE DESJARDINS

EN TIRANT à répétition sur la voiture que conduisait Lucie Gélinas, le soir du 23 juin 2001, Jocelyn Hotte savait qu'il pouvait tuer Lucie Gélinas et il voulait la tuer. Il n'était pas fou au moment du délit, selon le psychiatre Jocelyn Aubut, qui a témoigné hier pour le compte de la poursuite.

Le Dr Aubut a été appelé à la barre pour faire contrepoids aux conclusions du psychiatre Louis Morissette, qui a témoigné avant lui pour le compte de la défense. Selon la théorie du Dr Morissette, le jugement de Hotte était altéré par la dépression qu'il traversait en juin 2001 et, par conséquent, Hotte n'avait pas la capacité de former l'intention de tuer M^{me} Gélinas.

Le Dr Aubut n'adhère pas à cette théorie et il estime qu'il est trop facile de « tout mettre sur le dos de la dépression. » Il convient, comme tous les autres psychiatres qui ont évalué Hotte après le drame, que celui-ci faisait une « dépression majeure d'intensité modérée » en juin 2001. S'il ne nie pas que cette maladie a pu avoir un impact « possible » sur les actes terribles de Hotte, il est persuadé qu'il faut chercher ailleurs le moteur principal. Et pour lui, ce moteur principal est la vexation sexuelle que ressentait Hotte face à Lucie Gélinas.

Le psychiatre a souligné que Hotte, M^{me} Gélinas et le voisin Hugues Ducharme ont fait l'amour à trois environ deux semaines avant le drame. Hotte s'est senti rabaissé lors de cette expérience, parce que M^{me} Gélinas s'est occupée plus de l'autre homme, et qu'elle a ri de lui parce qu'il s'endormait. Dans les jours suivants, il surprend M^{me} Gélinas en train de faire une fellation à Ducharme chez ce dernier (c'est du moins ce que prétend Hotte, un fait qui est nié par Ducharme.) Et enfin, le soir du 23 juin, il voit M^{me} Gélinas chez le voisin Ducharme, qui boivent de la bière et fument du pot avec deux autres hommes. À un moment donné, quelqu'un tire les rideaux. Hotte, qui vivait une relation chaotique avec M^{me} Gélinas, s'imagina que celle-ci va avoir des relations sexuelles avec eux, et c'est à ce moment qu'il part chercher son arme, à Saint-Henri.

ÉVÈNEMENT

Procès du policier de la GRC, Jocelyn Hotte, accusé du meurtre prémédité de son ex-conjointe, Lucie Gélinas, et de tentative de meurtre sur trois hommes qui se trouvaient avec elle dans sa voiture, le soir du 23 juin 2001.

HIER

Après le témoignage du psychiatre de la défense, c'était au tour de celui de la Couronne de se prononcer sur l'état mental de l'accusé au moment du drame.

AUJOURD'HUI

Suite du contre-interrogatoire du psychiatre de la Couronne.

« Il a eu 50 minutes pour faire un autre choix (le trajet aller-retour)... Il savait ce qu'il faisait, donc il était conscient de ce qu'il faisait », de dire le Dr Aubut. Selon lui, la théorie du Dr Morissette équivaut à dire que le crime « s'est décidé sur un 10 cents », et ça ne tient pas la route.

« En connaissez-vous beaucoup qui vont tirer quatre personnes, pow pow, en pleine rue au Québec », d'ajouter le Dr Aubut ? Il croit pas ailleurs que Hotte est un homme jaloux, du moins plus que la normale des gens, et qu'il l'a démontré en harcelant une collègue de travail de la GRC dont il s'est épris en 1994.

En contre-interrogatoire, M^e Johanne Saint-Gelais a tenté de faire admettre au Dr Aubut que les problèmes comportementaux de Hotte sont toujours survenus lors d'épisodes dépressifs, soit à l'âge de 10 ans quand il a été hospitalisé en psychiatrie à l'hôpital Sainte-Justine, en 1994, quand il a été traité pour dépression, et enfin en juin 2001. Le médecin n'était pas tout à fait d'accord. M^e Saint-Gelais a aussi fait admettre au Dr Aubut que depuis plusieurs années, il se spécialisait dans les évaluations de déviations sexuelles et qu'il a fait peu de cas de meurtres. Le contre-interrogatoire se poursuit ce matin.

Des sanctions imposées à deux policiers malveillants à l'égard d'un collègue

Presse Canadienne

Deux policiers de la Sûreté du Québec viennent d'être sanctionnés par un comité de déontologie policière pour des faussetés dites en cour à l'égard d'un policier du Service de police de Montréal.

Le président de ce comité de déontologie, M^e Pierre Drouin, a imposé une interdiction d'exercer la fonction d'agent de la paix pour une période de quatre mois à l'agent René Picard et une suspension de deux jours à l'agent Jules Paré.

Comme M. Picard a pris sa retraite en 2000, la sanction à son égard vaut au cas où il occuperait ailleurs qu'à la Sûreté du Québec la fonction d'agent de la paix.

Dans la décision établissant la culpabilité des policiers Picard et Paré, M^e Drouin a indiqué que leur conduite malveillante, au moment où ils travaillaient au poste auto-

routier des Laurentides, était de nature à semer la crainte chez tout citoyen pouvant se retrouver sur leur route.

Les policiers en cause avaient affirmé des faussetés lors d'une enquête préliminaire tenue contre un policier en probation du Service de police de Montréal (SPM), sans se soucier des conséquences que celles-ci auraient sur sa carrière. Heureusement, le juge dans cette affaire avait conclu à une absence totale de preuves.

M^e Drouin a jugé que les témoignages des policiers Picard et Paré ne contenaient pas seulement des contradictions et des imprécisions, mais également, et surtout, des faussetés.

Les événements à l'origine de toute cette histoire remontent à juin 1995, quand Stéphane Roy se trouve sur une route isolée dans le secteur de Mont-Rolland. Voyant deux hommes qui se bagarrent au

milieu de la route, il intervient. Il reçoit des coups de poing au visage et tombe au sol. Quand il reprend ses esprits, il constate que son véhicule automobile n'est plus là. Après une marche de cinq minutes, il entre chez un commerçant et lui demande de téléphoner aux policiers qui envoient une ambulance. Comme l'ambulance arrive avant les policiers, il part pour l'hôpital où les policiers se rendent finalement.

Pour on ne sait quelles raisons, les policiers Paré et Picard ont dit avoir rencontré l'agent Roy à telle heure plutôt que telle autre, qu'ils doutaient qu'il dise la vérité sur l'incident et qu'ils étaient arrivés après l'ambulance parce qu'ils avaient ratissé les environs à la recherche du véhicule volé.

Des éléments de leur témoignage ont été contredits par d'autres témoins quand ce n'est pas l'agent Picard qui a contredit l'agent Paré, et l'inverse.

vol

est-ce un oiseau ? est-ce un avion ?
non, c'est une nouvelle
compagnie aérienne.

4321zip.com
1.866.4321Zip (432.1947)

zip
bon vol!

nouveau!

WINNIPEG

170\$

ALLER SIMPLE

nouveau!

CALGARY

224\$

ALLER SIMPLE

nouveau!

ABBOTSFORD

260\$

ALLER SIMPLE

économisez 10 \$ lorsque vous réservez un aller-retour en ligne.
profitez de nos tarifs de lancement jusqu'au 19 décembre 2002.
voyagez n'importe quand entre les 2 et 28 février 2003.

réservez par l'entremise de votre agent de voyages ou
4321zip.com
1.866.4321Zip (432.1947)

Effervescence sociale en Grande-Bretagne

Une nouvelle génération de syndicalistes est prête à en découdre avec le gouvernement Blair



DANS SON bureau, Andy Gilchrist a posé une affiche d'Ernesto « Che » Guevara, tout près de la photo de Tony Blair. Entre ses deux héros, le dirigeant de la Fire Union Brigade semble toutefois pencher pour le révolutionnaire cubain. A l'heure où la Grande-Bretagne renoue avec l'effervescence sociale, le leader syndical réfrène peut-être même l'envie de jeter la photo de son cher premier ministre à la poubelle...

Andy Gilchrist fait partie d'une nouvelle génération de syndicalistes prêts à en découdre avec le gouvernement Blair, accusé d'avoir renié les principes du Parti travailliste pour se maintenir au pouvoir. En déclenchant une série de grèves générales, à la mi-novembre, M. Gilchrist a entraîné les 52 000 pompiers britanniques dans le plus grave conflit social à secouer le pays depuis le retour au pouvoir de la gauche, en 1997. Et la grogne risque de faire tache d'huile.

« Je suis prêt à travailler pour remplacer le New Labour par le Real Labour », a lancé M. Gilchrist, la semaine dernière, devant une assemblée de partisans, dont plusieurs députés travaillistes de la « vieille » gauche. Le gouvernement a sauté sur l'occasion pour l'accuser de transformer le conflit syndical en bataille politique. Bien plus que de réclamer une augmentation de salaire pour les pompiers, il mène une croisade contre la philoso-

phie néolibérale du gouvernement travailliste et la fameuse « troisième voie » trompétée depuis cinq ans par Tony Blair.

Le premier ministre pensait pourtant y échapper. En Grande-Bretagne, personne n'a oublié cet « hiver des mécontentements » de 1977-1978, quand une série de grèves en cascade avait sonné le glas du gouvernement travailliste de James Callaghan. La gauche avait ensuite subi un purgatoire de 18 ans dans l'opposition, auquel M. Blair avait mis fin en s'engageant à ce que plus jamais les travaillistes ne permettent ce genre d'anarchie sociale. Et il avait promis de moderniser la gauche en réduisant le poids des centrales ouvrières au sein du Labour, un parti pourtant fondé par elles au début du siècle.

Personne n'a oublié, non plus, le fiasco de la grève des mineurs, écrasée par Margaret Thatcher dans les années 1980. Enfin, presque personne. Andy Gilchrist est trop jeune pour porter les cicatrices de l'humiliation thatcherienne et de l'hiver des mécontentements. Derrière les premiers piquets de grève érigés par les pompiers depuis 25 ans, le bouillant syndicaliste signe le retour en force des organisations syndicales matées par la Dame de fer et tenues à distance par Tony Blair.

Retour de la gauche

M. Gilchrist n'est pas seul. Depuis deux ans, la gauche pure et dure renoue avec le pouvoir. Être perçu comme étant proche du gouvernement constitue désormais la meilleure façon de perdre une élection syndicale. En fait, tous les nouveaux leaders ont été élus en exprimant leur déception à l'égard du blairisme. C'est le cas de Bob Crow, secrétaire général du syndicat des transports, un ancien trotskiste ; de Billy Hayes (postiers) ; de Mark Serwotka (fonctionnaires) ;

de Mick Rix (cheminots) et de Dave Prentis (infirmières).

Le 1^{er} décembre, Derek Simpson, un ex-membre du Parti communiste, a officiellement pris la tête d'Amicus, la puissante centrale des employés de l'industrie et de la finance, qui compte un million de membres. M. Simpson succède à Ken Jackson, un leader modéré, acquis à la troisième voie du New Labour.

Même John Monks, secrétaire général du Trade Union Congress (TUC), s'est attaqué au gouvernement en appelant les 70 syndicats affiliés à sa confédération à soutenir les pompiers. M. Monks est pourtant connu pour pratiquer un syndicalisme « moderne », ou du moins plus centriste. Mais le peu d'intérêt manifesté par M. Blair l'a rendu amer. Il espérait que le gouvernement signe une sorte de « partenariat social » avec les syndicats, comme il en existe ailleurs en Europe. En vain. Le gouvernement traite les syndicats comme un « parent embarrassant », s'est désolé le dirigeant syndical.

« M. Blair a perdu une bataille politique. Les syndiqués ont de nouveau confiance en eux et en leur valeur, et votent pour des leaders qui expriment ce sentiment. Après cinq ans de gouvernement travailliste, les pompiers parlent pour des millions de gens fatigués d'attendre la justice sociale », estime le syndicaliste Andrew Murray, qui publiera l'an prochain un ouvrage sur le renouveau de la gauche en Grande-Bretagne.

Oeil pour oeil...

Au cours de son premier mandat, le gouvernement Blair a su tenir les syndicats tranquilles en adoptant des mesures telles que l'instauration du salaire minimum garanti et le rétablissement des droits syndicaux dans les entreprises. Mais il est désormais à court

de concessions relativement indolores.

À présent, les syndicats reluent le Trésor public. Les pompiers exigent une hausse salariale de 40 %. M. Blair ne peut céder sans risquer de susciter d'autres revendications parmi les six millions d'employés du secteur public. « Si nous disons oui, comment pourrions-nous dire non aux enseignants, aux infirmières et aux policiers ? » a-t-il demandé.

Déterminé depuis cinq ans à tenir les syndicats à distance, M. Blair ne peut pas s'étonner qu'une nouvelle génération de leaders syndicaux lui rendent maintenant la pareille. Si ces derniers n'appellent pas formellement à rompre les liens avec le Labour, ils préviennent que le parti est confronté à une grave hémorragie électorale. « Les politiques du New Labour aliènent plusieurs alliés traditionnels », écrit M. Gilchrist dans le *Guardian* de Londres. Dans presque tous les syndicats affiliés au Labour, il y a un appel croissant à réduire les liens et le soutien financier offert à l'establishment du parti. Cette demande sera impossible à contourner si le gouvernement continue à apaiser les grandes entreprises en s'éloignant des syndicats. »

La menace est prise au sérieux par le Parti travailliste, qui dépend largement de l'argent et du soutien organisationnel des syndicats pour survivre. Pas moins de 90 % des revenus du Labour proviennent des caisses politiques des syndicats. Or, pour la première fois en 10 ans, les syndiqués se prononceraient en 2003 sur le maintien de ces caisses, en vertu d'une loi adoptée à l'initiative de Margaret Thatcher. Plusieurs d'entre eux risquent de se demander s'ils peuvent trouver meilleur usage de leur argent que celui de financer un parti qui ne les écoute plus.

Les soldats ont besoin de six mois de repos

ANDRÉ DUCHESNE

S'IL N'EN TIENT qu'au chef d'état-major de la Force terrestre de l'armée canadienne, le lieutenant-général Mike Jeffery, les soldats sous sa responsabilité ne devraient pas être envoyés à l'étranger au cours des six prochains mois, ce qui compromettrait sérieusement une participation du Canada dans un éventuel conflit en Irak.

« Pourquoi avons-nous quitté l'Afghanistan ? Parce que nous avions besoin d'un temps d'arrêt. Nous avons besoin de réduire notre tempo », a déclaré ce dernier devant le comité permanent de la défense de la Chambre des communes.

La fatigue des troupes, déployées au maximum de leurs capacités physiques et mentales, explique cette prise de position du lieutenant-général Jeffery, rapportée hier dans le *National Post*. Du même souffle, ce dernier affirmait que le Canada devrait aussi retirer ses 1400 soldats encore présents en Bosnie parce qu'ils se sont engoncés dans une pénible routine et qu'ils seraient beaucoup plus utiles ailleurs.

En tout temps, le pays est en mesure de déployer deux groupes d'armées mécanisés, soit l'équivalent de 1600 militaires. Comme 1400 soldats canadiens se trouvent déjà dans les Balkans, tout autre déploiement ne peut se faire à long terme, ajoutait-il.

Ces propos ne surprennent guère les dirigeants de la Conférence des associations de la défense (CAD), organisme indépendant qui compte plusieurs officiers de l'armée à la retraite. « Dans notre rapport intitulé *Une nation vulnérable*, nous avons fait état des sérieux problèmes de l'armée de terre et du fait que son déficit atteint le milliard de dollars », mentionne le colonel à la retraite, Alain Pellerin, chargé des communications.

Les opérations excessives et le rythme des missions sont susceptibles de faire du tort à la réputation professionnelle de l'armée du Canada au cours de la décennie, peut-on lire dans le document.

On l'a dit à plusieurs reprises, le Canada a joué un rôle de premier plan au cours des dernières années en ce qui a trait à la participation à des missions de l'ONU ou de l'OTAN sur plusieurs théâtres de conflits régionaux (Timor, Kosovo, guerre du Golfe, etc.). Le problème, c'est que durant cette même période, la taille de l'armée a été considérablement réduite alors que le tempo des missions allait s'accroissant. De sorte qu'aujourd'hui d'aucuns parlent ouvertement de l'état d'épuisement des troupes.

Mais il y a d'autres problèmes, indique le colonel Pellerin. Le recrutement pour remplacer les soldats ayant quitté les Forces ne donne pas toujours les résultats attendus. Ainsi, chez les techniciens en mécanique, la proportion de postes à combler est si élevée que certains équipements motorisés usagés risquent d'être mis en quarantaine en raison du manque de ressources et de pièces.

La Cour suprême dit non à la souris transgénique

L'Université Harvard était en quête d'un brevet afin de lutter contre le cancer

SOPHIE ALLARD

Dans un jugement rendu hier, la Cour suprême du Canada rejette l'idée voulant que des êtres vivants génétiquement modifiés soient brevetés au pays. Cette décision historique s'inscrit en faux contre les jugements rendus aux États-Unis, au Japon et dans de nombreux pays européens. Les juges canadiens préfèrent renvoyer la balle au gouvernement afin qu'il légifère sur cette épineuse question.

« Ils ont pris la bonne décision, se réjouit Jo Dufay, de Greenpeace Canada, un des organismes qui sont intervenus dans le dossier, au même titre que le Conseil canadien

des Églises et l'Association canadienne du droit de l'environnement. La position des Canadiens est ainsi respectée puisque nous croyons qu'ils ne sont pas d'accord à ce qu'une forme de vie supérieure soit reconnue comme une invention ou une fabrication. »

C'est dans un jugement très serré — cinq juges contre quatre — que la décision a été rendue. Le Commissaire aux brevets ainsi que la Cour fédérale de première instance avaient tout deux rejeté la demande alors que la Cour d'appel fédérale a ensuite renversé cette décision. L'Université Harvard demandait au gouvernement canadien un brevet pour une souris transgénique (ou oncosouris) prédisposée au cancer afin de permettre de tester des médicaments contre la maladie. Les chercheurs voulaient du même coup obtenir le brevet sur le procédé de création, ses anomalies génétiques et sur la souris elle-même.

« Cette décision est fort préoccupante et posera de sérieux défis

quant à l'innovation en recherche pharmaceutique, soutient Jacques Lefebvre, porte-parole des compagnies de recherche pharmaceutique du Canada. Ça envoie un signal international négatif au sujet de la recherche qui se fait au pays. Les chercheurs doivent être très compétitifs afin d'obtenir des fonds de recherche et si ça devient trop difficile, j'ai bien peur à un nouvel exode des cerveaux. »

Selon la Cour suprême du Canada, la cause opposant Harvard au Canada dépasse de loin la question du brevet de la souris transgénique et concerne plutôt l'ensemble des conséquences et préoccupations d'ordre pratique, éthique, environnemental et religieux soulevées par les importants progrès en biotechnologie. Comme le Canada est un acteur important dans le milieu des technologies — l'industrie des biotechnologies a généré, en 1999, des revenus de près de deux milliards de dollars qui devraient atteindre le cap des cinq milliards en 2002 —

le tribunal croit qu'il revient aux instances politiques de statuer.

Richard Gold, professeur en droit à l'Université McGill et spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et de la haute technologie, croit que la Cour suprême s'en est bien tirée en agissant de façon « pro-démocratique » et soutient que la décision rendue n'a qu'un faible impact sur l'industrie des biotechnologies. « L'industrie est forte et réussit à tirer aisément son épingle du jeu. Je ne vois pas en quoi elle serait pénalisée si le brevet sur cette souris est refusé. Le gouvernement doit tout de même légiférer sur la question et si, éventuellement, il décide d'accepter le brevet, il devra alors établir des barèmes précis à respecter. »

C'est aussi ce que croit Jo Dufay. « Cette affaire doit engendrer un débat public sérieux parce que les technologies devançant de plus en plus les lois en place et qu'il peut toujours y avoir des dérives. »



N O È L

twik





Le cardigan arc-en-ciel 24.⁹⁵
Une création Twik exclusive. Un cardigan en interlock de coton avec bandes athlétiques multicolores insérées en contraste sur blanc, feuille verte, marine ou vin. Zip aller-retour. P.m.g. Rég. 32.00





La chemise satinée stretch 29.⁹⁵
Fibre sans souci pour Twik, chemise essentielle en polyester et spandex lavez-séchez-portez. Un cadeau super en blanc, champagne, ciel ou rose. P.m.g.tg. Rég. 40.00

Le sac facteur velours mille-raies 29.⁹⁵
Un cadeau Twik exclusif. Un incontournable avec son grand rabat velcro sur 2 pochettes à soufflet, large bandoulière. Tan, noir, vert, aubergine. Rég. 40.00

Le cardigan bords-côtes zigzag 49.⁹⁵
De notre collection exclusive, un doux cardigan en tricot angora, zip aller-retour avec larges bordures en tricot texturé. Neige, noir, fer, lin, anis, ciel. P.m.g.tg. Rég. 75.00

Vous n'avez pas reçu notre catalogue de Noël ?
Si vous désirez recevoir automatiquement nos prochains catalogues, appelez à la succursale de votre choix, pendant nos heures d'affaires, afin d'inscrire votre nom sur notre liste-clients.
Région de Québec (418) 692-3630 Montréal (514) 282-1840 Sherbrooke (819) 829-1840



QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



Photothèque La Presse
Transports Canada annonce une légère hausse (de 3 % en 2000 par rapport à l'année précédente) des décès de conducteurs ayant bu de l'alcool.

| CONDUITE AUTOMOBILE |

Plus de décès liés à l'alcool

MARIE-FRANCE LÉGER

DES STATISTIQUES impliquant les conducteurs et l'alcool vient assombrir un peu la populaire campagne de Nez Rouge, qui débute ses activités aujourd'hui. Transports Canada annonce en effet une légère hausse des décès de conducteurs ayant bu de l'alcool. C'est un accroc à la tendance à la baisse observée sans interruption depuis huit ans.

Dans un rapport qui sera rendu public sous peu par Transports Canada, les statistiques révèlent en 2000 une augmentation de 3 % des décès d'automobilistes liés à l'alcool par rapport à l'année précédente. Or, la baisse était continue depuis 1992. On comprend mieux dès lors l'énergie déployée le mois dernier par la SAAQ et les services de police dans les opérations de barrages routiers. C'était la première fois qu'ils lançaient différentes opérations ciblées dans toutes les régions du Québec en même temps.

Pareille augmentation pourrait faire craindre un renversement de la tendance. « On ne peut pas encore conclure qu'il y a une fin de la tendance à la baisse du nombre de morts avec de l'alcool dans le sang », a toutefois commenté hier François Asselin, porte-parole de Transports Canada à Ottawa.

Il reste que les chiffres sont clairs : parmi les collisions mortelles, le pourcentage des conducteurs décédés « ayant une trace d'alcool dans le sang » était de 33,3 % en 1999 et de 36 % en 2000. Entre 1992 et 1998, les

pourcentages sont passés de 48,1 % à 39,1 %.

Une donnée d'importance n'a pas été divulguée : le taux d'alcoolémie dépassant la limite permise de 8 mg d'alcool dans le sang chez les conducteurs décédés. Depuis 1992, la tendance est nettement à la baisse, le pourcentage passant de 40,1 à 27,1 en 1999. On sait donc aujourd'hui qu'il y a eu une augmentation des décès, mais on ne sait pas si les conducteurs étaient plus ivres qu'auparavant.

« Dans nos statistiques sur les décès, on inclut tous les conducteurs ayant bu de l'alcool, même ceux qui ont 1 mg d'alcool dans le sang. Ça ne veut pas dire qu'il y a plus de gens ivres au volant. Il faut attendre les données sur le taux d'alcoolémie pour avoir un meilleur portrait », a souligné François Asselin.

L'alcool au volant demeure, avec la vitesse, l'une des principales causes d'accidents avec décès sur les routes du Québec. En 2001, dans 30 % des cas de décès d'automobilistes l'alcool était en cause. Toutefois, en 20 ans, la diminution du nombre des victimes a été remarquable, chutant de 800 à 200 décès annuellement.

Par ailleurs, un nouveau rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé, publié cette semaine, révélait que sur une décennie, de 1990 à 2000, la diminution des chutes et des accidents de la route mortels avait réduit de 27 % le taux de décès à la suite de blessures.

| RETOUR À LA LAÏCITÉ DE M^{GR} RAYMOND DUMAIS |

Pas de procédure prévue à Rome

CARL THÉRIAULT
collaboration spéciale

RIMOUSKI — Il n'y a pas de procédure, ni de dispense qui sont prévues à Rome en droit canonique dans le cas d'un évêque qui demande à être délogé de tous ses engagements envers l'Église catholique.

La Nonciature apostolique à Ottawa a précisé au journal *Le Soleil* que si des procédures existaient dans le cas des diacres et des prêtres, les autorités vaticanes se retrouvent devant une page blanche pour répondre à la demande de l'ex-évêque de Gaspé, M^{GR} Raymond Dumais.

L'archevêque de Rimouski, M^{SR} Bertrand Blanchet, a fait savoir qu'il ne ferait aucun commentaire sur la demande de M^{GR} Dumais demandant qu'il s'agit d'une question relevant de sa vie privée.

Les premières réactions hier à Rimouski étaient plutôt sympathiques envers le choix de M^{GR} Raymond Dumais, qui a décidé de vivre avec une conjointe, rompant ainsi avec la règle obligatoire du célibat.

Un prêtre conserve toujours ses pouvoirs même s'il est exclu à sa demande de l'Église catholique mais ne peut les exercer, sauf pour donner les derniers sacrements, précise-t-on à la Nonciature apostolique.

La demande de M^{GR} Dumais pourrait cheminer à Rome pendant un an, peut-être deux ou trois ans, a exprimé au *Soleil* Guy Lagacé, prêtre à Sainte-Luce et à Saint-Donat, et président des Chantiers diocésains du diocèse de Rimouski.

L'ex-évêque de Gaspé n'est pas au bout de ses peines puisque sa démission comme évêque provoque pour lui une situation qui ris-

que de devenir difficile au plan économique.

M^{SR} Dumais n'est pas soutenu financièrement par l'archidiocèse de Rimouski ou par un autre niveau hiérarchique de l'Église catholique même s'il conserve toujours son titre d'évêque émérite.

Une charge de cours en janvier 2003 à l'Université du Québec à Rimouski, ne lui rapportera qu'environ 5500 \$ (impôt non déduit) en plus de son rôle de consultant biblique.

« Il faut entre-temps que M^{GR} Dumais puisse travailler pour assumer sa subsistance. Ma grande question est qu'on refuse sa laïcisation, mais qu'est-ce qu'on fait pour le soutenir financièrement alors qu'il toujours évêque émérite ? Je trouve que c'est une injustice », dit Guy Lagacé qui appuie la demande de M^{GR} Dumais.

« Les êtres humains sont faits pour être heureux. Je suis content qu'il ait pris une décision pour être heureux. C'est le temps dans l'Église qu'on se réveille à une culture nouvelle. Beaucoup de gens me disent

qu'on le comprend. Pour moi, le célibat n'est pas une barrière pour devenir prêtre. Je connais des confrères pour qui c'est devenu une barrière. Raymond Dumais n'est pas le seul à vivre cette situation. »

Lors des Chantiers diocésains du diocèse de Rimouski, les participants ont adopté plusieurs recommandations avant-gardistes, comme la pleine accessibilité des femmes au diaconat et à la prêtrise, votée à plus de 80 %.

« Le célibat n'a pas été abordé lors de ce synode pastoral. Mais cette question a sonné à mes oreilles comme étant un principe qui demande des changements. »

L'Informateur catholique n'est pas surpris

MATHIEU PERREAULT

FIN 1993, entre Noël et le jour de l'An, Raymond Dumais a été nommé évêque de Gaspé. Né à Amqui, il connaissait bien la région et son jeune âge semblait en faire un choix idéal.

Mais en janvier 1994, le bimensuel *L'Informateur catholique* a failli faire dérailler la nomination de M^{GR} Dumais en révélant qu'il était l'un des signataires d'une lettre ouverte dénonçant l'encyclique *Veritatis splendor*, publiée par le Vatican en octobre, qui soupesait liberté de l'homme et loi de Dieu.

« Les recommandations faites aux évêques de réprimer tout dissentiment de tout enseignement du Magistère nous paraissent d'un autre âge », avaient écrit la soixantaine de théologiens québécois critiques envers l'encyclique. M^{GR} Dumais avait dû aller s'expliquer à Rome, et sa consécration avait été reportée d'avril à mai.

Hier, le fondateur de *L'Informateur catholique*, Paul Bouchard, a déclaré à *La Presse* qu'il n'est pas surpris du désir de M^{GR} Dumais de

quitter le sacerdoce. « Le fait qu'il ait signé la lettre contre *Veritatis splendor* en 1993 montrait qu'il y avait un malaise », a expliqué M. Bouchard, joint en Floride où il passe l'hiver. « Je crois que ce qui se passe en ce moment confirme le malaise. »

L'Informateur catholique, publiée à Rawdon, est « rédigée dans un esprit de soumission créatrice au Magistère de l'Église catholique », lit-on sur son site Internet. « Nous ne critiquons pas le geste de M^{GR} Dumais, dit M. Bouchard. Il est cohérent avec ses propres convictions. Quand nous avons sorti l'affaire de *Veritatis splendor* en 1994, il nous semblait qu'il s'agissait d'une nomination litigieuse parce que M^{GR} Dumais enseignait des choses qui n'étaient pas conformes à l'enseignement de l'Église. »

À l'époque, l'Assemblée des évêques du Québec avait été solidaire de M^{GR} Dumais, soulignant que la lettre ouverte contre l'encyclique constituait une contribution au débat. Plusieurs catholiques considèrent que les révélations de *L'Informateur catholique* ont constitué une chasse aux sorcières.

Souriez...
c'est gratuit!

ROGERS

AT&T

COMMUNICATIONS SANS FIL

Forfait Partezbranché!

Motorola C332

- Sonneries polyphoniques MIDI
- Prêt-à-naviguer
- Composition vocale
- Alerte par vibration
- Icônes, écrans de veille et sonneries téléchargeables

Rég. : 119⁹⁹\$

Remise postale de Rogers AT&T** : -20⁰⁰\$

99⁹⁹\$

PRIMES!*

caméra image

A l'achat de produits identifiés

+

GRATUIT!

2 accessoires

+

500\$

en coupons-rabais!^q

+

Forfait Partezbranché!*

Comprend :

- 4 mois de temps d'antenne
- 100 minutes locales par mois
- Week-ends locaux illimités (à partir de minuit le vendredi jusqu'à 8h le lundi)
- 2500 messages texte entrant par mois
- Mise en attente, renvoi d'appel et renvoi sur occupation/non réponse
- Appel de groupe
- Motorola C332

Demandez comment recevoir une offre prime d'une valeur de 125\$!

Magasinez en ligne! dumoulin.com

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

MONTRÉAL 8390, 8251, rue St-Hubert • MONTRÉAL (CENTRE-VILLE) 2050, boul. St-Laurent • ST-LÉONARD 6852 rue Jean-Talon Est • LASALLE 7197 boul. Newman

MONTRÉAL-NORD 5095 boul. Henri-Bourassa E. • WEST ISLAND 2315 route Transcanadienne • LAVAL 1599 autoroute 440 O. • CARREFOUR LAVAL 3035 boul. Le Carrefour

PLACE ROSEMÈRE rue Le Boulthier • BROSSARD 5705 boul. Taschereau • PROMENADES St-BRUNO • LONGUEUIL 2203 ch. Chambly

Plus de 55 succursales à travers le Québec! Composez le 1-877-Dumoulin pour connaître la succursale la plus près de chez vous.

LA OÙ LE SERVICE EST DISPONIBLE.

* Détails en magasin. † Échangeable sur un prochain achat. Détails en magasin. ** Certaines conditions s'appliquent. Offre pour un temps limité. Détails en magasin. †† Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. ††† AT&T Corp. Utilisé sous licence.

ATTENTION DÉTAILLANTS

Ne manquez pas SUPERAUBAINES D'APRÈS NOËL ET DE FIN D'ANNÉE

Publiez votre annonce à

1/2

TARIF

La période des fêtes à demi-tarif dans *La Presse*, c'est un rendez-vous le mardi 24 décembre, le vendredi 27 décembre, le lundi 30 décembre ainsi que le mardi 31 décembre.

Pour plus de renseignements, composez le (514) 285-6947

La Presse

IRAK COMPTE À REBOURS

À la veille de l'échéance imposée par l'ONU, *La Presse* fait le point sur la situation explosive en Irak

À lire samedi dans *La Presse*

+

Une filiale de la Caisse de dépôt échappe au contrôle de la vérificatrice générale

PASCALE BRETON

QUÉBEC — La vérificatrice générale du Québec s'inquiète du fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec confie cette année à un vérificateur privé l'analyse des états financiers de Cadim, une filiale de son groupe immobilier.

Cette responsabilité, qui incombeait pourtant depuis 20 ans au Vérificateur général du Québec, a été modifiée sans explication, a indiqué hier la vérificatrice générale par intérim, Doris Paradis, en déposant le second tome de son rapport annuel 2001-2002 à l'Assemblée nationale.

Cette décision a été prise sous l'ancienne direction, alors que Jean-Claude Scaire était encore en poste, a indiqué M^{me} Paradis. « La Caisse ne m'a pas informée des motifs et malgré ma demande, elle n'a pas révisé sa décision. Il est important d'informer l'Assemblée nationale parce que le Vérificateur général effectue la vérification de cette filiale depuis 20 ans et qu'il est inhabituel qu'on substitue ainsi un autre vérificateur au Vérificateur général. »

Refusant de se prononcer pour savoir s'il s'agissait d'un manque de transparence de la part de la Caisse de dépôt, M^{me} Paradis a rappelé que la vérification des livres et des comptes d'une entreprise consiste à donner une opinion des états financiers. Par le passé, le Vérificateur général du Québec a déjà déploré que très peu de commentaires soient présentés à l'Assemblée nationale au terme des travaux lorsqu'ils sont réalisés par un vérificateur privé.

La Caisse de dépôt est actuellement dans la mire de la vérificatrice générale puisque le gouvernement lui a confié le mandat d'étudier les coûts du nouveau siège social construit à Montréal — qui au départ devait être de 100 millions, mais qui dans les faits sera 300 millions parce que les administrateurs avaient omis de préciser certaines dépenses — ainsi que la gestion du projet. Mercredi, le gouvernement lui a aussi demandé de se pencher sur l'ancienne filiale Montréal Mode, dans laquelle la Caisse de dépôt a englouti 30 millions depuis 1999. « C'est un man-

dat qui est considéré comme prioritaire », a affirmé M^{me} Paradis, promettant de déposer son rapport d'ici quelques mois.

Face aux nombreuses allégations concernant le cas de Montréal Mode, M^{me} Paradis n'a pas fermé la porte à une enquête policière, comme la ministre des Finances, Pauline Marois, l'a fait avant elle hier matin, harcelée de questions par l'opposition.

« Une enquête policière pourra être requise s'il y a, par exemple, des soupçons de fraude. Mais actuellement, il serait prématuré de ma part de laisser supposer que ça pourrait être le cas », a expliqué la vérificatrice générale en précisant qu'elle a cependant le pouvoir de faire cette demande au ministre de la Justice.

Sauf dans le cas de mandats spécifiques — comme ceux récemment dévolus par le gouvernement — le mandat du Vérificateur général est limité, a par ailleurs expliqué M^{me} Paradis. Il ne peut questionner l'ensemble de la gestion et la pratique des méthodes et des transactions de la Caisse de dépôt, une demande qui est pourtant faite depuis 10 ans.

Un projet de loi visant à élargir le pouvoir du Vérificateur général est cependant en préparation depuis deux ans et sera prêt d'ici quelques mois, a promis M^{me} Paradis. « S'il y avait une modification de la loi qui me donnait la possibilité d'effectuer de l'optimisation des ressources, j'irais beaucoup plus loin dans mes vérifications à la Caisse de dépôt qu'uniquement lorsque je fais la vérification financière. Ça me permettrait d'évaluer par exemple l'économie, l'efficacité des transactions et la conformité des transactions aux règles de saine pratique. »

Certaines pratiques sont à revoir, croit aussi la vérificatrice générale, préconisant de scinder les postes de direction générale et de président du conseil d'administration, comme c'est le cas dans plusieurs grandes entreprises. « De plus en plus, les saines pratiques de gestion recommandent qu'il y ait indépendance entre ces deux fonctions. »

Québec manque d'outils pour évaluer l'exploitation forestière

PASCALE BRETON

QUÉBEC — La vérificatrice générale du Québec sonne l'alarme au sujet de la gestion des ressources forestières du Québec, affirmant que le ministère des Ressources naturelles n'est pas en mesure de déterminer s'il existe ou non une surexploitation.

Les travaux menés par la vérificatrice générale par intérim, Doris Paradis, révèlent « l'insuffisance des connaissances du ministère sur plusieurs aspects ainsi que l'utilisation d'outils (qui ne sont) pas toujours adéquats », indique le second tome du rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale 2001-2002 déposé hier, à Québec.

La vérificatrice met en doute les méthodes de calculs du Ministère qui ne permettent pas d'évaluer avec précision le volume de bois disponible et par conséquent, le nombre d'arbres qui peuvent être coupés annuellement. Les méthodes pour s'assurer que les droits de coupe sont perçus et que les crédits pour les traitements sylvoles sont accordés pour des dépenses admissibles laissent également à désirer, ne tenant pas compte, notamment, des risques d'incendies ou de maladies.

Le Ministère n'évalue pas les ressources forestières dans la

perspective d'un aménagement durable, créant ainsi un risque de dégradation des sols, de l'eau et de la régénération de la biodiversité, souligne aussi le rapport. « L'ensemble des lacunes qu'on a constatées nous ont amené à émettre des recommandations sérieuses au ministère qui devra en tenir compte pour établir un plan d'action et s'assurer qu'il peut améliorer l'ensemble de la gestion des forêts », a indiqué M^{me} Paradis en conférence de presse, invitant à la prudence.

Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, n'a pas tardé à réagir, affirmant que « la forêt québécoise n'est pas surexploitée ». La Loi sur les forêts qui a été actualisée en l'an 2000 répond déjà à plusieurs préoccupations et recommandations de la vérificatrice générale.

L'un des objectifs de la refonte de la loi visait d'ailleurs à définir des éléments sur lesquels le ministère n'avait pas de paramètres jusqu'alors, de façon à agir et amener des mesures correctives, a-t-il mentionné. Il sera possible d'en connaître les résultats en 2005. Le ministère dispose en effet de plans généraux d'aménagement forestier, révisés tous les cinq ans, sorte de contrats d'approvisionnement entre le gouvernement et le propriétaire d'une usine de transformation du bois qui tient compte de « la possibilité forestière ».

« Je prétends qu'avec les paramètres que j'ai, avec les règles qui sont miennes, qu'avec la connaissance que j'ai, avec les vérifications qu'on a faites, avec la loi qui est améliorée, le calcul de probabilité pour 2005 devrait correspondre aux estimés qu'on a fait parce qu'on a les bons instruments », a affirmé le ministre Gendron. Plus tôt, la vérificatrice générale avait pourtant indiqué qu'au terme de son analyse, il y a quelques mois, le Ministère n'avait pas encore entrepris d'appliquer ses recommandations.

Réagissant à son tour au contenu du document déposé hier, le député de Kamouraska-Témiscouata et porte-parole de l'opposition officielle en la matière, Claude Béchard, a déclaré que le ministre Gendron traite avec désinvolture le rapport de la vérificatrice générale. « Ça laisse un mauvais goût parce qu'on pourrait croire qu'on a effectivement des choses à cacher. J'ose espérer que ce n'est pas le cas », a-t-il lancé en réclamant une « enquête publique scientifique et indépendante » sur la gestion des forêts québécoises, de façon à faire la lumière une fois pour toute sur la situation réelle, départageant ainsi les perceptions négatives et positives.

Au cours de ses travaux, la vérificatrice générale a découvert que le système informatique de la santé laissait à désirer, malgré un investissement de 230 millions.

SPÉCIAUX D'OUVERTURE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Jusqu'à **40%**

de rabais sur les manteaux de mouton renversé

Elle, rég. 1695 \$ à 899⁹⁹ \$
Lui, rég. 575 \$ à 299⁹⁹ \$



Arte Pelle®
L'ART DE VIVRE.



MEUBLES & CUIRS
Le plus grand choix de meubles de cuir.

Centropolis, coin St-Martin et Aut. 15, Laval
(Derrière le cinéma Colossus)
Tél.: (450) 978-3030

3097188

CONCORD
Time is a luxury

BIRKS
TEMPS. depuis 1879

1240, Square Phillips 397-2511 • Centre Rockland 341-5426
1 800 682 2622 www.birks.com

3094066 3101771

TREMBLANT
Mont-Tremblant, Québec

RÊVER
UNE ESCAPE DE QUELQUES JOURS.
LA MAGIE D'UNE VIE.

ESCAPE DE SKI À TREMBLANT 3 JOURS DE SKI POUR LE PRIX DE 2 À PARTIR DE 185 \$* ÉVADEZ-VOUS VERS LE LUXE, LE CONFORT ET L'ÉLÉGANCE POUR LE PLAISIR DE TOUS VOS SENS. VIVEZ TROIS JOURS DE SKI À TREMBLANT POUR LE PRIX DE DEUX!	***** LE WESTIN RESORT 1 866 681-8898 www.LesSuitesTremblant.com Le Westin Resort offre des installations d'hébergement distinguées et de bon goût, aménagées pour vous dorloter comme nul part ailleurs.	***** LA TOUR DES VOYAGEURS 1 866 505-2255 www.LesSuitesTremblant.com Chaque détail est planifié pour que le temps s'arrête et que vous puissiez relaxer et profiter pleinement des précieux moments de la vie en famille.	***** TREMBLANT SUNSTAR 1 888 530-4747 www.tremblantsunstar.com Relaxez dans une résidence en montagne au pied des pentes offrant grand salon et charmant foyer de pierre. Le luxe à prix abordable pour la famille et les amis.
SEMAINE DE SKI INOUBLIABLE 6 JOURS DE SKI POUR LE PRIX DE 4 À PARTIR DE 499 \$** TREMBLANT VOUS PROPOSE 610 ACRES DE TERRAIN SKIABLE, AINSI QU'UN GRAND CHOIX D'HÉBERGEMENT À DES PRIX QUI VOUS FERONT SOURIRE.	ESCAPE 272 \$* SEMAINE 807 \$**	ESCAPE 186 \$* SEMAINE 554 \$**	ESCAPE 185 \$* SEMAINE 499 \$**

GRATUIT POUR LES ENFANTS !
VOS ENFANTS DE 6 À 12 ANS SKIENT GRATUITEMENT !

Renseignez-vous auprès de notre représentant ou consultez notre site web pour plus d'information. Certaines conditions s'appliquent.

* Tarif par personne, par forfait, en occ. double (occ. quad pour Tremblant Sunstar), dans une chambre d'hôtel, incluant 3 jours de ski consécutifs et 2 nuits d'hébergement. En vigueur de l'ouverture au 20 déc. 2002. Sujet à disponibilité et à changement sans préavis. Tarifs en dollars canadiens. Certaines conditions s'appliquent. Redevance et taxes en sus. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre promotion et peut prendre fin sans préavis.

** Tarif par personne, par forfait, en occ. double (occ. quad pour Tremblant Sunstar), dans une chambre d'hôtel, incluant 6 jours consécutifs de ski et 5 nuits d'hébergement. Arrivée le dimanche seulement. En vigueur du 5 jan. au 7 fév. 2003. Sujet à disponibilité et à changement sans préavis. Tarifs en dollars canadiens. Certaines conditions s'appliquent. Redevance et taxes en sus. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre promotion et peut prendre fin sans préavis.

CENTRALE DE RÉSERVATIONS TREMBLANT 1 888 563-1020
RÉSERVEZ EN LIGNE WWW.TREMBLANT.COM

3098055A 3098063

MÉTIER D'ART CONTEMPORAIN

Lampes : Charles Valcourt, stand 319
Photo: André Caty

LE SALON EST OUVERT!

Pour plus de renseignements, visitez www.metiers-d-art.qc.ca ou composez le (514) 861-2787

Une présentation du Conseil des métiers d'art du Québec

SALON DES MÉTIERS D'ART
du 6 au 22 décembre 2002 — Entrée gratuite
Place Bonaventure — Du lundi au samedi, de 11h à 22h — Les dimanches, de 11h à 18h

3100151A

Concours Goûtez à la chance!

Déposez ce bulletin dans la boîte, à l'entrée du Salon, et courez la chance de gagner un repas gastronomique à l'Auberge Restaurant Le Clos-Joli, à Morin-Heights, comprenant deux nuitées et deux petits déjeuners pour deux personnes, une valeur totale de 500 \$, gracieuseté des producteurs de Veau de grain du Québec certifié (règlement sur le site www.veaudegrain.com); ou l'un des nombreux cadeaux surprises offerts par les artisans!

S.V.P. ÉCRIRE EN MAJUSCULES

NOMMEZ UN ARTISAN DU SALON DES MÉTIERS D'ART: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉLÉPHONE: _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE*: _____

* J'accepte de recevoir de l'info par courriel du Salon des métiers d'art et des producteurs de Veau de grain du Québec certifié.

À L'ACHAT DE LA PLUPART DES MODÈLES 2002 OU 2003 NEUFS EN STOCK

99

JOURS SANS PAIEMENTS*

C'est l'événement

VALEURS

en fête!



EXPLORER XLT 2003

Moteur V6 4 L
Suspension indépendante aux 4 roues
Phares antibrouillards
SecuriLock^{MC}



FOCUS SE FAMILIALE 2003

Climatiseur
Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser
Verrouillage des portes électrique
avec entrée sans clé à télécommande



WINDSTAR SPORT 2003

Système audiovisuel familial
Freins antiblocage aux 4 roues
Rétroviseurs-signaux chauffants à réglage électrique



F-150 XTR 4X4 2003

Marchepieds moulés
Climatiseur
Phares antibrouillards
Jantes en aluminium de 17 po



ESCAPE XLT 2003

Phares antibrouillards
Climatiseur
Radio AM/FM stéréo avec chargeur de 6 CD
Glaces en verre unidirectionnel



TAURUS SEL 2003

Toit ouvrant transparent à commande électrique
Pédales à réglage électrique
Alarme antivol à détection périmétrique
Climatisation à régulation électronique de la température



ford.ca

ACHAT*	LOCATION**
 Mise de fonds Paiement pendant 99 jours Intérêt pendant 99 jours	 Mise de fonds Dépôt de sécurité 1^{re} mensualité payée par Ford
À L'ACHAT DE LA PLUPART DES MODÈLES 2002 OU 2003 NEUFS EN STOCK OU À LA LOCATION DE LA PLUPART DES MODÈLES 2003 NEUFS EN STOCK.	



Votre conseiller Ford

1000+
DE REMISE AUX
DIPLOMÉS

Photos à titre indicatif seulement. ***Achat**: cette offre s'applique à l'achat de la plupart des modèles 2002 ou 2003 neufs en stock avec un financement de 36 mois ou plus de Crédit Ford, sur approbation de crédit. Frais de transport et taxes applicables en sus. ****Location**: cette offre s'applique à la location de la plupart des modèles 2003 neufs en stock pour des termes allant de 24 à 48 mois de Crédit Ford, sur approbation de crédit. Ces offres s'appliquent à la plupart des véhicules Ford neufs en stock, à l'exception des Lincoln, Thunderbird, Série F dont le PTAC excède 3856 kg et des véhicules spéciaux (SVT), et s'adressent uniquement à des particuliers. Immatriculation, assurances et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Ces offres ne peuvent être jumelées à une offre de financement à 0% ni à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres de durée limitée peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

Faut-il bannir le Hezbollah?

Ottawa songe sérieusement à l'exclure de son territoire

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le gouvernement fédéral songe sérieusement à bannir de son territoire l'aile politique du mouvement libanais Hezbollah à la suite des récentes déclarations incendiaires faites par le chef du mouvement, le cheikh Hassan Nasrallah.

« Le Hezbollah, en tant qu'entité, ne semble pas vouloir se comporter selon les règles de la conduite civilisée que nous exigeons de ceux qui appuient la politique étrangère canadienne et la lutte contre le terrorisme, a déclaré hier aux journalistes le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham. Cela sera pris en compte lorsque nous prendrons une décision sur cette question. »

Le gouvernement a subi les assauts répétés de l'opposition alliée avant-hier afin qu'il ajoute à sa liste des groupes terroristes interdits au Canada celui du Hezbollah. Le dirigeant politique du mouvement, Hassan Nasrallah, venait d'appeler ses partisans la veille à des attentats suicide « à l'extérieur de la Palestine ». « J'encourage les Palestiniens à perpétrer des attentats suicide partout dans le monde. N'hésitez pas », avait affirmé le cheikh Nasrallah. Le *Washington Post* a cependant précisé que le diri-

geant avait préconisé cette stratégie seulement « si la mosquée Al Aqsa de Jérusalem était endommagée ».

Le cabinet du premier ministre, selon des sources gouvernementales, est divisé depuis des semaines sur la question. Hezbollah possède en effet une aile militaire, interdite au Canada, et une aile politique, représentée par une douzaine de députés au Parlement libanais. C'est cette aile politique qui s'occupe au Canada d'amasser des fonds pour ses oeuvres de bienfaisance. Le ministre des Affaires étrangères a toujours fait preuve de grande retenue dans ce dossier en raison des bonnes relations qu'entretient Ottawa avec le gouvernement libanais. D'autres ministres, dont la ministre du Revenu, Elinor Caplan, pressent le cabinet de M. Chrétien de déclarer hors la loi le mouvement chiite.

« J'approuve, sans l'ombre d'un doute, la politique très prudente de M. Graham, a déclaré hier le sénateur indépendant Marcel Prud'homme, un spécialiste de la politique du Moyen-Orient. Par contre, je commence à trouver détestables les pressions indues de M^{me} Caplan et de tous les organismes de religion juive au Canada qui essaient de faire prendre ce qui pourrait s'avérer une mauvaise décision au gouvernement. Si une décision doit être prise, elle devra être prise en temps opportun. »

Le sénateur Prud'homme regrette que les parlementaires ne se pen-

chent pas plus en profondeur sur cette question, qu'elle ne soit pas à l'étude notamment au Comité des affaires étrangères du Sénat. « Peut-être que l'on devrait examiner aussi l'ensemble des contributions que certains organismes puisants au Canada font à des organisations qui subventionnent les colonies de peuplement dans les territoires occupés. Ça serait intéressant de savoir combien d'argent, déductible d'impôt, aboutit dans les territoires occupés, et cela même à l'encontre de la politique canadienne. Le Hezbollah a été créé pour libérer le Sud-Liban de l'envahisseur et je comprends très bien quel était leur but premier, c'est-à-dire la libération de chaque pouce du territoire occupé. »

La porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires étrangères, Francine Lalonde, croit aussi qu'il est prématuré de mettre l'aile politique du Hezbollah à l'index. Elle rappelle que les listes d'interdiction d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, « comprennent la branche armée du Hezbollah mais pas la branche politique ». « C'est un parti qui existe au Liban et qui est reconnu là-bas », insiste-t-elle, tout en condamnant tout appel à la violence et aux actes terroristes. « Comment pouvons-nous condamner le Hezbollah chez nous, demande-t-elle, alors que le Conseil de l'Europe, qui est une autorité en matière de droits humains en Europe, ne le fait pas ? »

DÉLINQUANTS SEXUELS

Cauchon durcit la loi

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Une oeuvre littéraire qui décrirait « une activité sexuelle interdite avec des enfants » pourrait éventuellement tomber sous une nouvelle définition de la pornographie juvénile et entraîner des poursuites en vertu du Code criminel, si le nouveau projet de loi déposé hier par le ministre de la Justice, Martin Cauchon, est adopté par le Parlement.

M. Cauchon a en effet déposé hier aux Communes une trousse de réformes exhaustives, sous la forme d'un projet de loi omnibus, afin, a-t-il dit, d'accorder « une meilleure protection » contre l'exploitation sexuelle aux enfants et à d'autres personnes vulnérables. Les modifications proposées au Code criminel visent à renforcer les lois sur la pornographie juvénile, à protéger les adolescents contre l'exploitation sexuelle, à augmenter les peines maximales imposées pour des crimes contre des enfants, à faciliter les témoignages des enfants devant les tribunaux et à criminaliser davantage le voyeurisme.

« C'est la tolérance zéro pour la pornographie juvénile dans ce pays », a lancé le ministre Cauchon, en présentant hier son projet de loi aux journalistes.

Déjà, des organisations de défense des libertés civiles, dont l'Association canadienne des libertés civiles, ont réagi hier en affirmant que le projet de loi était une entrave à la liberté d'expression et que les cours de justice le déclareraient vite inconstitutionnel.

Ce projet, a fait valoir le ministre Martin Cauchon, est en quelque sorte une réponse au fameux jugement de la Cour suprême du Canada du 26 janvier 2001, dans l'affaire John Robin Sharpe. Cet ancien planificateur municipal de Vancouver, âgé aujourd'hui de 68 ans, avait été inculpé de possession de matériel de pornographie juvénile. La Cour avait alors jugé que la disposition de la loi canadienne de 1993 interdisant la possession de pornographie juvénile était parfaitement constitutionnelle. La Cour avait cependant ajouté que le fait de créer des oeuvres d'imagination (journaux intimes, dessins, etc.) de pornographie juvénile, conservées pour l'usage personnel de l'auteur, ne constituait pas une infraction à la loi. Le « mérite artistique » devenait ainsi une exception à la loi de 1993 — même si la valeur artistique de l'oeuvre était « minime », avait tenu à préciser la Cour — et un argument de défense reconnu

qui avait permis à John Robin Sharpe de gagner son procès en mars dernier.

Avec le nouveau projet de loi, cette notion de « mérite artistique » ne sera pas complètement écartée en tant qu'argument de défense, mais elle n'aura pas la préséance sur la nouvelle notion de « bien public ». En d'autres termes, a expliqué le ministre, « une personne serait coupable d'une infraction de pornographie juvénile lorsque le matériel ou l'acte en question ne servirait pas le bien public ». Ainsi, avant de savoir s'il s'agit d'une oeuvre d'art ou non, un document écrit serait dorénavant considéré comme de la pornographie juvénile s'il contenait du matériel créé dans un but sexuel qui « décrit de façon prédominante une activité sexuelle interdite avec des enfants », ce qui ne sert pas le bien public.

Le leader conservateur en Chambre, Peter MacKay, s'est déclaré sceptique face à ces propositions de modification du Code criminel. « Je ne suis pas certain, a-t-il dit, que ce projet de loi referme la porte sur l'exception établie par le jugement Sharpe. Je ne suis pas certain que la défense qui s'appuie sur le mérite artistique sera complètement écartée des paramètres de notre système de justice criminelle. »

Le ministre Cauchon a également annoncé hier qu'il créait une nouvelle catégorie d'exploitation sexuelle afin de protéger les adolescents de 14 à 18 ans. Lorsqu'un adolescent de cette tranche d'âge est en relation avec un adulte, le tribunal examinera si la relation est fondée sur l'exploitation. La question du consentement fera donc place à celle du comportement ou de la conduite de l'accusé. Le critique de l'Alliance canadienne en matière de justice, le député Vic Toews, a reproché au ministre de compliquer les choses en ne portant pas tout simplement l'âge du consentement sexuel de 14 à 16 ans.

Le projet de loi introduit également une nouvelle infraction, le voyeurisme, qui vaudra un maximum de cinq ans de prison à toute personne qui observera en secret une autre personne « dans des circonstances où il existe une atteinte raisonnable en matière de vie privée ». De plus, les peines de prison seront portées de deux à cinq ans pour les infractions sexuelles contre les enfants, l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence d'un enfant et l'abandon d'un enfant.



LE DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

Entrez au Palais par la grande... fenêtre!

Pour un dimanche haut en couleur et en surprise, participez à l'inauguration du nouveau Palais des congrès de Montréal, où vous attendent musique et amusement pour toute la famille.

UN GRAND DÉFI À RELEVER

- Participez à notre rallye découvertes, histoire de tester vos connaissances tout en vous amusant.

15 SPECTACLES EN CONTINU

- Animation de rue
- Musique urbaine, classique, jazz
- Musique du monde
- Chorale de Noël

DE NOMBREUX PRIX À GAGNER

- Un voyage pour quatre à l'île d'Anticosti
- Un voyage pour deux à la Baie James
- Une fin de semaine pour deux à l'hôtel Le Saint-Sulpice et bien d'autres!

Valeur approximative des prix: 7 000 \$

LE PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL VOUS OUVRE SES FENÊTRES SUR LE MONDE. VENEZ L'INAUGURER EN FAMILLE LE DIMANCHE 8 DÉCEMBRE DE 10 HEURES À 16 HEURES!

ENTRÉE GRATUITE

ACCÈS: 1001, RUE DE BLEURY OU 201, AVENUE VIGER OUEST
MÉTRO PLACE D'ARMES
POUR INFO: 514.871.3170

 **Palais des congrès de Montréal**



La Marjolaine

Solde de **40% à 70%**

Une mode raffinée pour la femme passionnée

5672, rue Jarry Est, local 205 Saint-Léonard (entre Lacordaire et Langelier)

Fermé du 22 déc. au 12 fév. 03

Tél. : (514) 326-1746
www.lamarjolaine.ca



EXPOSITION!

NUPHILEX est le plus important salon au Canada!

Vendredi 6 décembre de 11h à 20h
Samedi 7 de 10h à 18h
Dimanche 8 de 10h à 16h

entrée \$5.00

Palais des Congrès de Montréal 201 Viger, Ouest, Montréal

3102716A Tél: (514) 517-1526

Avez-vous un enfant qui a entre 6 et 12 ans et qui souffre du trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (Thada)?

Ipsos-Reid mène un sondage de 10 minutes auprès de parents d'enfants souffrant du THADA.

Si votre enfant prend un des médicaments suivants : **Ritalin/méthylphénidate ou Dexedrine/dexamphétamine** et si vous souhaitez participer au sondage, veuillez appeler (sans frais) au :

1 800 795-2531

Un montant de 20 \$ sera remis aux participants admissibles.

VENTE EXCLUSIVE



TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

À LA DEMANDE GÉNÉRALE - CE N'EST PAS UN ENCAN

Liquidation complète de tout le stock

TOUS LES TAPIS

De 600\$ à 1000\$

Venez choisir le vôtre.

6 HEURES SEULEMENT

DIMANCHE 8 décembre - 12 h à 18 h

chez **LIQUIDATEURS ROYAL**

5814, AV. DU PARC, MONTRÉAL (514) 272-4778

Rallye découvertes

Concours

POUR AVOIR DEUX FOIS PLUS DE CHANCES DE GAGNER, DÉCOUPEZ CE COUPON ET APORTEZ-LE AVEC VOUS!

 **Palais des congrès de Montréal**

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____ APP. _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE (RÉSIDENT) _____ (TRAVAIL) _____

COURRIEL _____ ÂGE* _____

Les facsimilés ne sont pas acceptés.

Les règlements du concours sont disponibles au Palais des congrès de Montréal.

* Ce concours s'adresse aux personnes âgées de 18 et plus.

VOUS AIMERIEZ QU'ON VOUS APPRÉCIE DAVANTAGE? C'EST CE QUE NOUS FAISONS!

COMMENT? CE WEEK-END, NOUS VOUS ACCORDONS UN RABAIS DE 10 %
QUAND VOUS RÉGLEZ VOS ACHATS AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT Hbc.



5⁷⁷ ÉTAIT 7,99 \$

Lampions festifs de Mikasa :
Godet de 8,75 cm façon arbre et bougie.



9⁹⁶
ÉTAIT 14,99 \$

Serviettes de Noël en velours-éponge
Offertes en 3 imprimés des fêtes.



12⁷⁷ ÉTAIT 18,44 \$

Verres à pied Provence
en cristal À vin, à champagne, à porto
et à whisky. Jeu de 4. Fabrication française.



2⁴⁴ ÉTAIT 4,99 \$

Jeu de 50 lumières d'intérieur
à 2,44 \$ ou de 100 lumières
d'extérieur à 5,44 \$ Claire ou multicolore.



9⁹⁶ AILLEURS 50 \$

Serviettes Charisma de Fieldcrest
En pur coton peigné Supima ultra-absorbant.



37⁷⁷ AILLEURS 49,97 \$

Au choix : cafetière Sunbeam,
12 tasses, ou mélangeur
Sunbeam, 12 vitesses.



84⁸⁷ ÉTAIT 169,99 \$

Pin Jackson, 1,98 mètre
Assorti de 25 cocottes et de
500 lumières. Base en métal.



6⁴⁴ ÉTAIT 12,99 \$

Arbre de Noël scintillant, 61 cm
De ton doré ou argenté sur base de plastique.



7⁹⁶ ÉTAIT 9,96 \$

Serviettes de bain en coton égyptien
Variété de couleurs. Surdimensionnées à 76 cm x 137 cm.

Les 7 et 8 décembre 2002, réglez vos achats avec votre carte de crédit Hbc et obtenez un rabais additionnel de 10 % sur nos bas prix courants. Nous voulons vous dire merci durant nos journées d'appréciation de notre clientèle. Grâce à vous, nous sommes le plus important super-magasin spécialisé en articles de cuisine, de literie et de salle de bain du pays. Nous offrons des milliers de marques à des prix bien en dessous de ceux pratiqués par les grands magasins et les magasins spécialisés. Nous garantissons ces bas prix tous les jours. Économisez encore plus avec notre rabais additionnel de 10 %. Profitez-en pour faire plaisir à tout le monde sur votre liste. N'oubliez pas, nous acceptons les bons-rabais de nos concurrents.

**Déco
Découverte**
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie

**DURANT 2 JOURS SEULEMENT :
SAMEDI ET DIMANCHE**

10 % DE RABAIS EN RÉGLANT AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT Hbc
LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2002 SEULEMENT



OFFREZ UNE CARTE-CADEAU AUX FÊTES.

AUCUN RISQUE DE SE TROMPER : C'EST EUX QUI CHOISSENT LEUR CADEAU! TROUVEZ LE MAGASIN PR'S DE CHEZ VOUS ET UNE FOULE D'AUTRES RENSEIGNEMENTS À WWW.DECODECOUVERTE.COM.

Chavez déploie l'armée pour protéger le pétrole

d'après AFP

CARACAS — Le président du Venezuela, Hugo Chavez, a déployé l'armée autour des sites pétroliers du pays afin de garantir les livraisons et dénoncé un complot pour le renverser, au quatrième jour d'une grève générale lancée par l'opposition qui réclame son départ du pouvoir.

Chavez a déclaré dans un message à la nation qu'il garantissait la protection des installations pétrolières « avec les forces armées », ainsi que la poursuite des approvisionnements des clients du Venezuela, cinquième exportateur et huitième producteur mondial de brut.

Seul membre latino-américain de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), il produit quelque 2,49 millions de barils/jour et est, avec l'Arabie Saoudite et le Mexique, l'un des principaux fournisseurs des États-Unis.

Les exportations pétrolières, cruciales pour l'économie vénézuélienne, représentent les trois quarts de toutes les exportations du pays et la moitié des recettes de l'État.

Chavez a précisé avoir « donné des instructions aux commandants des zones où se trouvent des installations pétrolières », ajoutant que « l'État garantit le fonctionnement de la société Petroleos de Venezuela (PDVSA) ».

Parlant de rébellion et d'actes de piraterie, Chavez a accusé les milieux d'affaires et l'opposition de « comploter un coup d'État » pour briser le monopole pétrolier gouvernemental et privatiser Petroleos de Venezuela à leur profit. « S'en prendre à PDVSA, c'est



Des soldats montaient la garde hier à Caracas devant les bureaux de la compagnie Petroleos de Venezuela SA, monopole pétrolier de l'État.

comme s'en prendre au coeur du Venezuela », a-t-il lancé dans son allocution télévisée.

Cette grève générale, la quatrième en un an, a été déclenchée lundi par la Confédération des travailleurs du Venezuela (CTV), la

fédération patronale Fedecamaras et la Coordination démocratique (CD), qui regroupe des partis et associations d'opposition.

Elle a été marquée depuis mardi soir par de nombreuses manifestations contre Chavez. Hier, à Caracas, le cortège qui devait ini-

tialement rallier le siège social de PDVSA a finalement été détourné de son trajet par les organisateurs, soucieux d'éviter des affrontements.

L'opposition à Chavez, 48 ans, élu en 1998 et réélu en 2000 pour six ans, réclame un référendum consultatif afin de décider s'il est ou non maintenu au pouvoir. Le Conseil national électoral (CNE) a convoqué cette consultation pour le 2 février, mais sa décision est sujette à un recours du gouvernement.

Chavez a qualifié d'« acte de piraterie » l'ancre par des grévistes du pétrolier *Pilin Leon*, chargé de 280 000 barils de carburants, mercredi dans le canal du lac de Maracaibo (environ 600 km à l'ouest de Caracas).

Hier, la marine militaire a annoncé qu'elle avait pris « le contrôle » de ce bâtiment, mais elle n'a pas évoqué le sort de deux autres pétroliers, le *Moruy* et le *Morichal*, qui ont également été ancrés hier dans le canal par les grévistes, une action qualifiée d'illégal par le gouvernement. Les trois pétroliers appartiennent à PDV Marina, filiale de transport maritime de PDVSA, qui en possède 13 au total.

« À aucun moment nous n'avons l'intention d'obstruer le canal de navigation, ni d'endommager les navires (...) Nous nous joignons à la grève afin de réclamer des solutions pour le pays », a déclaré le capitaine du *Moruy*, César Vicente.

Affirmant que *Moruy* et le *Morichal* étaient vides et ne présentaient donc aucun danger, il a signalé avoir été informé que des officiers de la marine militaire allaient prendre le contrôle de son navire. « Nous n'opposons pas de résistance », a-t-il promis.

Le vice-ministre de l'Énergie, Bernardo Alvarez, a qualifié la situation d'« extrêmement dangereuse ». « C'est puni par la loi. Un dommage irréparable peut être causé à la nation » en affectant l'approvisionnement en carburant, a-t-il déclaré.

Les belligérants sri lankais optent pour le fédéralisme

PIERRE-HENRY DESHAYES
Agence France-Presse

OSLO — Gouvernement sri lankais et rebelles tamouls ont opté hier pour le fédéralisme au Sri Lanka afin d'aboutir à un règlement politique dans l'île déchirée depuis 30 ans par un sanglant conflit ethnique.

« Les parties sont d'accord pour réfléchir à une solution fondée sur le principe d'autodétermination interne dans les zones historiquement habitées par les Tamouls sur la base d'une structure fédérale dans le cadre d'un Sri Lanka uni »,

a annoncé Vidar Helgesen, le médiateur norvégien, à l'issue de quatre jours de pourparlers de paix à Oslo.

C'est la première fois que Colombo et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE, séparatistes tamouls) s'entendent pour élaborer une nouvelle constitution destinée à remplacer celle de 1978, qui fait du Sri Lanka un État unitaire dominé par une majorité cinghalaise, aux côtés des minorités tamoule et musulmane.

Les précédentes tentatives d'instaurer un système fédéral, faites de manière unilatérale par le gouver-

nement, ont toutes échoué dans le passé. Mais les choses sont désormais facilitées par la décision prise en septembre par les Tigres de renoncer à leur revendication d'un État séparé, au profit d'une autonomie accrue.

« Il s'agit d'un engagement irréversible pour la paix. La guerre n'aura pas lieu », a commenté G. L. Peiris, le négociateur en chef du gouvernement sri-lankais, lors d'une conférence de presse donnée dans un hôtel de la capitale norvégienne recouverte de neige.

Quatre précédentes tentatives d'instaurer la paix au Sri Lanka se sont soldées par un échec.

« Nous avons solennellement promis de ne pas recourir à la violence lorsque nous avons signé le cessez-le-feu en février dernier. Il n'y a plus besoin de recourir à la violence », a renchéri Anton Balasingham, son homologue du côté des LTTE, soulignant que l'accord sur la mise en place d'un modèle fédéral était « une décision historique sans précédent ». « Ce processus de paix est bâti sur des fondements très solides », a-t-il ajouté.

Les deux camps vont désormais examiner différents systèmes de fédéralisme, notamment les modèles allemand, américain, australien, suisse et canadien.

Les diplomates norvégiens qualifient l'accord d'hier de « jalon le plus important » dans le processus de paix depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre les belligérants le 23 février dernier.

Depuis 1997, la Norvège joue officiellement le rôle de « facilitateur » au Sri Lanka pour aider à mettre terme à un conflit qui a fait plus de 60 000 morts en trois décennies.

Les deux prochains cycles de pourparlers de paix — celui d'Oslo étant le troisième — auront lieu en janvier et en février en Thaïlande, à l'instar des deux premiers.

Organisation!
Liberté!

m500
Handheld

- Mémoire : 8 Mo
- Logiciel Palm OS
- Compatible avec Microsoft Outlook

248\$
+ caméra image

GRATUIT!
Carte mémoire 16 Mo
(Valeur de 60\$)

m125
Handheld

- Mémoire : 8 Mo
- Logiciel Palm OS 4.0
- Carte d'expansion SD
- Écran illuminé
- Batterie lithium
- Interface USB

198\$
+ caméra image

GRATUIT!
Carte mémoire 16 Mo
(Valeur de 60\$)

m130
Handheld

- Mémoire : 8 Mo
- Logiciel Palm OS 4.1
- Fente d'expansion
- Écran 58 600 couleurs
- Piles rechargeables

298\$*
+ caméra image

*Après remise postale de 100\$

Magasinez en ligne! dumoulin.com

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

MONTRÉAL 8390, 8251, rue St-Hubert • MONTRÉAL (CENTRE-VILLE) 2050, boul. St-Laurent • ST-LÉONARD 6852 rue Jean-Talon Est • LASALLE 7197 boul. Newman
MONTRÉAL-NORD 5095 boul. Henri-Bourassa E. • WEST ISLAND 2315 route Transcanadienne • LAVAL 1599 autoroute 440 O. • CARREFOUR LAVAL 3035 boul. Le Carrefour
PLACE ROSEMÈRE rue Le Bouthillier • BROSSARD 5705 boul. Taschereau • PROMENADES ST-BRUNO • LONGUEUIL 2203 ch. Chambly

Plus de 55 succursales à travers le Québec! Composez le **1-877-Dumoulin** pour connaître la succursale la plus près de chez vous.

* À l'achat des modèles sélectionnés. Détails en magasin. Ces promotions se terminent le 13 décembre 2002 ou jusqu'à épuisement des stocks sans indication contraire. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

Premier pas vers la destitution du président du Paraguay

d'après AFP

ASUNCION — La Chambre des députés du Paraguay a approuvé hier la mise en oeuvre d'une procédure de destitution, pour mauvais exercice de ses fonctions, du président Luis Gonzalez Macchi, impliqué dans de multiples scandales de corruption, ont annoncé des sources parlementaires.

Les députés, dont 19 étaient absents, ont voté, par 50 voix pour et 11 abstentions, l'ouverture d'une procédure contre Gonzalez Macchi « pour des faits constitutifs de mauvaise gestion, délits dans ses fonctions et délits communs », selon le texte de la résolution.

La Chambre a octroyé un délai de 15 jours à une commission spéciale pour présenter l'accusation au Sénat qui, selon la Constitu-

tion, devra voter la destitution ou non du chef de l'État.

« S'il est jugé coupable, il faut procéder à la destitution du président Luis Gonzalez Macchi et à la remise de ses antécédents à la justice ordinaire », précise le texte, lu par un député du Parti libéral d'opposition, Blas Llano. En cas de destitution, l'actuel chef de l'État devrait être remplacé par le président du Sénat, Juan Carlos Galaverna, homme fort du gouvernement.

Gonzalez Macchi, membre du Parti Colorado (centre droite) avait été nommé à la présidence le 28 mars 1999 afin de terminer en août 2003 le mandat de Raul Cubas, contraint à la démission après l'assassinat du vice-président de l'époque, Luis Maria Argana. La prochaine élection présidentielle doit avoir lieu en avril prochain.

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas complet pour Noël-1,97\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou fournir d'autres services essentiels aux personnes qui ont faim, qui sont sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal en cette période de Noël.

Pour seulement 1,97\$, vous pouvez procurer un repas chaud ou d'autres services vitaux qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

☐ 19,70\$ pour aider 10 personnes ☐ 39,40\$ pour aider 20 personnes
☐ 59,10\$ pour aider 30 personnes ☐ 78,80\$ pour aider 40 personnes
☐ 197\$ pour fournir 100 repas ou des services essentiels
☐ _____ \$ pour aider autant de personnes que possible

Pour porter votre don sur votre carte de crédit veuillez composer le (514) 523-5288.

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville/Prov./Code Postal _____
Telephone (____) _____
E-mail _____ @ _____

Veillez émettre votre cheque à:

La Mission Bon Accueil
C.P. 894, Succursale St-Jacques, Dept. 56169
Montréal QC H3C 2V8
Situé au 1490 rue Saint-Antoine ouest
www.mbawhm.com

La Mission Bon Accueil est un organisme de charité enregistré: BN10819 5215 RR0001. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas.

NOTRE 110E ANNÉE DE SERVICE À MONTRÉAL

À VOS AFFAIRES > POUR MIEUX VIVRE AVEC VOTRE ARGENT

Tous les jours dans **La Presse Affaires**, découvrez notre page **À VOS AFFAIRES** où vous trouverez l'information essentielle pour mieux gérer vos finances personnelles.

La Presse

Signature de l'accord sur les réfugiés entre le Canada et les États-Unis

John Manley en visite pour faire le point sur la sécurité frontalière



LE CANADA et les États-Unis ont finalement rendu officiel leur accord de « tiers pays sûr » à l'égard des demandeurs du statut de réfugié qui se présentent aux postes-frontières comme celui de Lacolle, au sud de Montréal.

Cet accord, pour lequel un projet de loi est en voie d'adoption à Ottawa malgré les réticences du comité parlementaire de l'immigration, a été paraphé par des représentants des deux pays, hier à Washington.

Cette signature avait lieu alors qu'arrivait le vice-premier ministre du Canada, John Manley, en visite officielle pour faire le point sur la sécurité frontalière avec les États-Unis. Cette visite survient à quelques jours du premier anniversaire de l'accord de « frontière intelligente » que M. Manley avait signé avec Tom Ridge, directeur du Bureau de la sécurité intérieure à la Maison-Blanche, et créé peu après les attentats du 11 septembre 2001. Ce Bureau est le noyau de ce qui deviendra d'ici un an le superministère de la Sécurité intérieure, dont M. Ridge est le futur secrétaire désigné par le président Bush. Pour souligner cette nomination, John Manley et les diplomates canadiens à Washington étaient les hôtes de M. Ridge lors d'un dîner hier soir à l'ambassade du Canada.

À son arrivée, M. Manley a rappelé que « les Canadiens doivent accepter que le sentiment de vulnérabilité aux États-Unis depuis le 11 septembre ne s'est pas dissipé. Et si les Canadiens croient que leur prospérité économique dépend de l'accès aux États-Unis, ils doivent faire face aux préoccupations de sécurité et trouver les moyens de coopérer. »

Pour sa part, Tom Ridge a souligné l'importance de rehausser la sécurité frontalière « sans compromettre la relation unique et historique entre deux pays amis et voisins. Nous avons nos différences juridiques, culturelles, et autres. Beaucoup de choses ont été accomplies jusqu'à maintenant et d'autres prendront un peu plus de temps », a-t-il dit.

Ce matin, John Manley et Tom Ridge ainsi que leurs adjoints respectifs poursuivent leurs discussions à la Maison-Blanche.

La signature officielle de l'accord de tiers pays sûr pour les aspirants réfugiés était considérée comme l'une des priorités des deux pays en matière de sécurité. Cet accord permettra aux autorités canadiennes de l'immigration de refouler vers les États-Unis les demandeurs d'asile qui arrivent au Canada en passant par les États-Unis. La procédure inverse s'appliquera pour les aspirants réfugiés aux États-Unis qui arrivent par le Canada.

Leur nombre dans un sens ou dans l'autre varie toutefois considérablement. Quelque 14 000 aspirants réfugiés par an arrivent au Canada par un poste-frontière avec les États-Unis, contre quelques centaines seulement en sens inverse. Des exemptions sont prévues du côté canadien pour les demandeurs d'asile qui sont mineurs et ceux qui ont des parents proches résidant déjà au Canada.

Par ailleurs, les autorités canadiennes de l'immigration ont décidé récemment d'exclure aussi les aspirants réfugiés originaires des pays qui font l'objet d'un moratoire du Canada sur les déportations, dont l'Afghanistan, le Burundi, le Rwanda et le Zimbabwe.

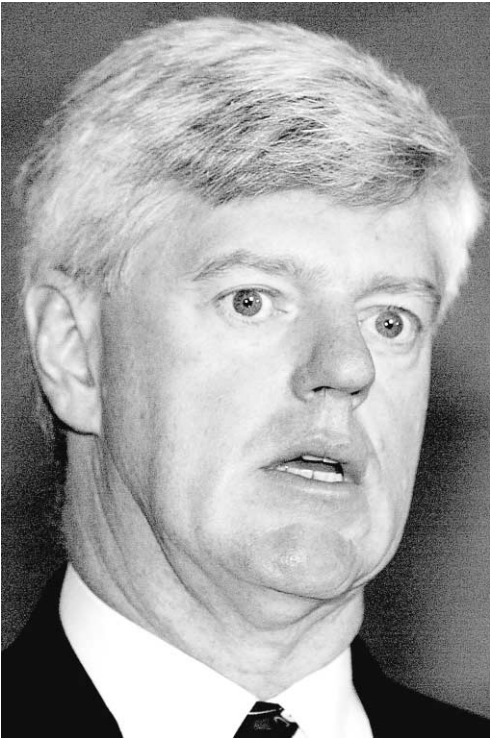
L'entrée en vigueur de l'accord est prévue pour mars prochain selon les indications des autorités canadiennes, qui doivent encore préciser la réglementation finale, à l'instar de leurs vis-à-vis américains.

Entre-temps, des organisations d'aide aux réfugiés des deux côtés de la frontière, déjà très opposés à cet accord, disent qu'ils surveilleront de près ces prochains règlements. Une rencontre la semaine dernière au poste-frontière de Lacolle avec des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, aurait permis à ces organisations de constater la « confusion » qui perdure au niveau administratif, selon un compte rendu consulté par *La Presse*.

Autre son de cloche

Du côté canadien, les groupes d'aide aux réfugiés s'inquiètent du délai qui sera alloué aux autorités pour déterminer l'admissibilité d'un aspirant réfugié avant de le refouler aux États-Unis. On s'inquiète aussi des conditions d'accueil aux postes-frontières si on devait revoir un afflux de centaines d'individus juste avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, comme en juin dernier.

« Nous sommes fortement opposés à cet accord, mais nous devons maintenant vivre avec. Notre priorité est de régler tout le flou administratif à propos de son application », a résumé Stephan Reichhold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes », à Montréal.



John Manley

Photothèque La Presse

Du côté américain, les organismes d'aide aux réfugiés craignent que l'accord provoque le refoulement de milliers d'aspirants réfugiés au Canada vers le Service de l'immigration américain, déjà encombré de plus de 200 000 demandes. On croit que cet accord est une concession politique de l'administration Bush à une revendication de longue date du Canada, en échange d'une meilleure coopération à des projets américains de sécurité continentale.

« Selon Tom Ridge, cet accord de tiers pays sûr rehaussera la sécurité contre le terrorisme. Pourtant, les officiels en matière de réfugiés au Service de l'immigration et au département d'État à Washington nous ont fait part de leurs doutes sérieux à cet effet. Même des élus du Congrès qui voulaient en savoir plus se sont fait dire de ne pas insister », dit Patrick Giantonio, directeur du Service d'assistance aux réfugiés du Vermont, qui est l'un des plus actifs dans la région frontalière de Lacolle.

« En fait, cet accord contredit les objectifs de sécurité parce qu'il incitera des aspirants réfugiés à entrer clandestinement au Canada. Quant à ceux refoulés aux États-Unis, plusieurs tenteront de séjourner illégalement plutôt que d'aller au Service de l'immigration, connu comme peu accueillant. »

Birmanie: mort d'un autocrate

d'après AFP

L'ANCIEN autocrate Ne Win, à la tête de la Birmanie pendant plus d'un quart de siècle est mort en disgrâce hier à l'âge de 92 ans. Il s'était retiré de la scène politique en 1988.



EXPRESS INTERNATIONAL

Kenya | Rafles injustifiées

LA POLICE kényane « semble utiliser les attaques contre les touristes israéliens à Mombasa pour justifier des raids contre des réfugiés vivant à Nairobi », a affirmé hier l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW). L'organisation ajoute que depuis le 29 novembre, la police kényane a mené trois raids et procédé à des arrestations arbitraires de réfugiés originaires d'Éthiopie, de Somalie, du Soudan et de la République démocratique du Congo dans plusieurs quartiers de cette ville. — *d'après AFP*

Indonésie | McDonald's visé

DEUX EXPLOSIONS ont soufflé un restaurant McDonald's, appartenant au ministre des Affaires sociales, Jusuf Kalla, et une concession de voitures hier dans l'est de l'Indonésie, tuant au moins trois personnes et en blessant deux autres. Les deux explosions se sont produites avec une heure d'écart à Makassar, la capitale de l'île Célèbes, à environ 1600 km à l'est de Jakarta. Des attentats à la bombe ponctuent régulièrement le conflit entre musulmans et chrétiens dans cette île. — *d'après AP*

Turquie | Négos en 2005

AFFICHANT à nouveau un rôle moteur, la France et l'Allemagne se sont mises d'accord pour proposer à leurs partenaires de l'Union européenne (UE) d'ouvrir sous conditions en juillet 2005 des négociations d'adhésion avec la Turquie. La perspective de l'adhésion de ce pays à l'UE divise les Quinze. — *d'après AFP*

Pakistan | Libérations

LE PAKISTAN a ordonné hier la libération de 145 Pakistanais qui avaient combattu avec le régime des talibans en Afghanistan l'an dernier, dont 103 dans la province frontière du Nord-Ouest (NWFP), frontalière de l'Afghanistan, et 42 de la prison de Lahore, capitale de la province de Pendjab (Est). — *d'après AFP*

WATERMAN Expert II



Nouvelles couleurs

- bleu marbré
- noir
- gris mat
- acier satiné

Ensemble cadeaux bille et porte-mine

99\$

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

- 977, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (niveau métro à la Maison Simons)
- Carrefour Laval
- Mail Champlain, Brossard
- Place Laurier (Sainte-Foy)

Tél. : (514) 284-1295

www.style.ca

Captez vos plus beaux Souvenirs!

Souriez... c'est gratuit!



Valeur de 488\$

OLYMPUS



- Appareil numérique de 2.0 MP
- Zoom numérique 5x
- Connexion automatique USB
- Écran ACL de 1.6"

268\$

+ caméra image

MINOLTA



- Appareil numérique de 3.0 MP
- Zoom optique 3x
- Vidéo avec son
- Écran ACL de 1.5"

698\$

+ caméra image

Nikon



- Appareil numérique de 5.24 MP
- Zoom optique 3x
- Programme auto. et manuel

1188\$

+ caméra image

SONY Hi8



Caméscope numérique

- Zoom numérique 460x
- Écran ACL de 2.5" • "NightShot"
- 8 effets d'image • Pile au Lithium

578\$

+ caméra image

+ 6 mois sans paiement ni intérêt**

JVC



2 dans 1 photo et vidéo

Caméscope numérique

- Zoom numérique 700x
- "NightAlive"
- Carte multimédia 8 Mo
- Photos numériques HG
- Port USB
- Logiciel inclus
- Écran ACL de 2.5"

898\$

+ caméra image

+ 6 mois sans paiement ni intérêt**

Panasonic



2 dans 1 photo et vidéo

Caméscope numérique

- Zoom numérique 700x
- Écran ACL de 2.5" • Port USB
- Carte mémoire SD de 8 Mo
- Stabilisateur d'image
- Caméra Web

948\$

+ caméra image

+ 6 mois sans paiement ni intérêt**

Magasinez en ligne! dumoulin.com

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

MONTRÉAL 8390, 8251, rue St-Hubert • MONTRÉAL (CENTRE-VILLE) 2050, boul. St-Laurent • ST-LÉONARD 6852 rue Jean-Talon Est • LASALLE 7197 boul. Newman

MONTRÉAL-NORD 5095 boul. Henri-Bourassa E. • WEST ISLAND 2315 route Transcanadienne • LAVAL 1599 autoroute 440 O. • CARREFOUR LAVAL 3035 boul. Le Carrefour

PLACE ROSEMÈRE rue Le Boulthier • BROSSARD 5705 boul. Taschereau • PROMENADES ST-BRUNO • LONGUEUIL 2203 ch. Chambly

Plus de 55 succursales à travers le Québec! Composez le 1-877-Dumoulin pour connaître la succursale la plus près de chez vous.

**Aucun paiement ni intérêt si le prix de vente est payé en totalité 6 mois suivant la date d'achat, à défaut de quoi des frais d'intérêts seront exigés à partir de la date d'achat. Taxe payables en magasin lors de l'achat. Sujet à l'approbation du crédit par l'institution financière. Détails en magasin * A l'achat de produits sélectionnés. Détails en magasin. Ces promotions se terminent le 6 décembre 2002 ou jusqu'à épuisement des stock sauf indication contraire. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

PLEIN AIR HIVER

MARCHER, GRIMPER, GLISSER, PATINER...ET SAVOURER > UN CAHIER SPÉCIAL DEMAIN DANS **La Presse**

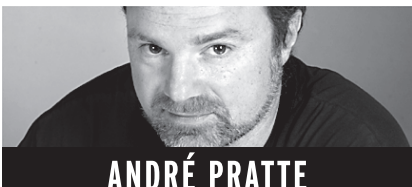


Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

La Caisse et son passé



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Avant donné un grand coup de balai, le nouveau président de la Caisse de dépôt, Henri-Paul Rousseau, aimerait maintenant qu'on lui pose moins de questions sur le passé. M. Rousseau travaille avec énergie et courage à assurer l'avenir de la Caisse, et son vœu est parfaitement compréhensible. Pourtant, si elle souhaite regagner sa crédibilité d'antan, la Caisse ne pourra pas se contenter de fermer les livres de l'ère Scraire. Elle doit régler les comptes.

M. Rousseau a fait maison nette. Mais trop de questions demeurent sans réponse. De plus, 138 personnes ayant été forcées à quitter, on peut être certain que d'autres fuites embarrassantes surviendront.

Autrement dit, qu'elle le veuille ou non, la nouvelle direction de la Caisse sera constamment hantée par le passé. Par conséquent, il faut trouver un moyen pour que ce passé soit liquidé de manière ordonnée. Il ne suffit pas de faire le ménage, il faut que la population sache ce qui s'est passé, comment les dérapages ont pu se produire, et ce qui peut être fait pour en éviter de semblables.

Cela doit se faire, par ailleurs, en gênant le moins possible les gestionnaires en place, qui doivent consacrer toutes leurs énergies au « recentrage » ordonné par le nouveau président. Cela doit se faire aussi, malgré le climat préélectoral actuel, sans que l'institution soit inutilement salie.

Quelques hypothèses sont envisageables. Le gouvernement Landry a choisi de confier des mandats ponctuels à la Vérificatrice générale, à mesure que surgiront des allégations de mauvaise gestion ou d'abus. Déjà chargée d'étudier le gonflement du budget de construction du nouveau centre d'affaires de la Caisse, Mme Doris Paradis s'est vue confier hier le mandat de scruter la gestion très familiale de la filiale Montréal Mode.

Cette démarche laissera toutefois dans l'ombre des questions plus larges. Par exemple, quelles sont les failles qui ont permis aux dirigeants de la Caisse de prendre un risque aussi considérable que l'achat de Vidéotron ? Dans le même dossier, il faudra bien vider un jour la question de l'intervention soupçonnée, même si toujours niée, du gouvernement.

Sur la question fondamentale de la gouverne, la Caisse fera elle-même ses recommandations au gouvernement. Mais ne devrait-on pas disposer, aussi, de l'avis de spécialistes neutres ?

Autre sujet crucial, la transparence. Le nouveau président en a fait un de ses principaux engagements, ce qui est tout à son honneur. Mais doit-on laisser à M. Rousseau le soin de définir seul quelles sont les limites de cette transparence ?

Il nous semble donc que le gouvernement doit envisager un examen plus en profondeur des orientations et du fonctionnement de la Caisse de dépôt. Cela pourrait passer par un élargissement (peut-être permanent) du mandat de la Vérificatrice générale. Cela pourrait passer aussi par la création d'un comité d'experts, présidé par une personne hautement crédible (on rêve au gestionnaire de portefeuilles Stephen Jarislowsky !).

Ce comité n'aurait pas pour tâche d'examiner les moindres factures, et devrait éviter de harceler les cadres déjà débordés de la Caisse. Il s'attarderait néanmoins à comprendre le passé, puis à en tirer les leçons et proposer des pistes d'avenir.

Plus simplement peut-être, on pourrait demander que le comité d'experts indépendants formé par M. Rousseau lui-même publie le fruit de ses réflexions, plutôt que d'en réserver l'exclusivité au président.

Qu'on retienne cette dernière hypothèse ou la précédente, le rapport du comité servirait de base à un débat de fond sur le mandat, la gestion et les structures de la Caisse, débat qui devrait avoir lieu à l'Assemblée nationale.

Quelque outil qu'on choisisse, ni la Caisse ni le Québec ne peuvent faire l'économie d'un examen franc du passé. C'est la condition de toute réflexion fructueuse sur l'avenir.

Québec doit envisager un examen en profondeur de la Caisse de dépôt.

Le sapin à l'index?



LOUISE LEDUC
louise.leduc@lapresse.ca

Montréal, le sapin n'est plus qu'un simple sapin de Noël : il est devenu cette semaine le porte-étendard de la lutte contre tout nouvel assaut, imaginaire ou réel, de dogmatisme laïc.

La petite histoire, version XXI^e siècle, de l'arbre de Noël a en fait commencé à Toronto. Au début du mois, par la voie d'une résolution municipale, rien de moins, on a décrété qu'« un arbre avec des lumières, des décorations et des étoiles », s'appellera de nouveau « sapin de Noël » dans la paperasserie municipale (communiqués de presse et autres) et non plus un « Holiday Tree ».

La controverse a tôt fait de se transporter à Montréal où l'on a appris que l'an dernier, dans un élan grano, le sapin de la place Vauquelin, attentant à l'Hôtel de Ville, avait été baptisé « Arbre de Vie » par un organisme chargé par l'administration Bourque de décorer le site.

L'absence, cette année, du traditionnel gros sapin de l'Hôtel de Ville, puis l'entrevue de Jean Dussault de Radio-Canada avec Helen Fotopulos, au cours de laquelle la conseillère municipale a sagement évité le terme « décorations de Noël » pour lui préférer le plus neutre « décorations hivernales », a fait le reste.

À la radio, on s'est dès lors lancé à fond de train dans la défense du sapin, que l'administration Tremblay prétendait n'avoir pas fait

cette année pour économiser de l'argent.

Seule une infime minorité a prôné l'abolition des décorations de Noël au profit d'un espace public « inclusif ». Heureusement. Parce que dans la réalité, on n'a jamais entendu quelque porte-parole de communauté culturelle que ce soit se plaindre de traditions chrétiennes trop visibles. Au contraire, les minorités culturelles, qu'elles défendent le port du hidjab ou du kirpan à l'école ou le maintien de l'érouv dans les rues d'Outremont, ont tout intérêt à ce que la majorité soit prise d'un sursaut identitaire.

Non, tout indique que la frilosité d'une poignée de gens face à l'inoctensif sapin de Noël (imaginez ce que ce serait s'il était ici question de crèche !) n'a rien à voir avec le commodé prétexte du respect des diversités culturelles et religieuses, mais tout à voir avec un antichristianisme primaire.

Là où les nouveaux curés intellos ont remplacé les confesseurs d'hier, l'on juge désormais avec hauteur ceux qui se marient religieusement ou font baptiser leur enfant, fêtent Noël (jugé tantôt trop commercial, tantôt trop religieux) ou la Saint-Valentin (kétaine ?).

À la faveur de la cabale médiatique, des producteurs de sapin et les propriétaires de grues, de même que des citoyens, ont proposé à l'administration Tremblay un beau sapin tout décoré et gratuit. Le maire a accepté, sapin de Noël il y aura et chacun l'appellera bien comme il voudra... ou passera son chemin.

Après la controverse des sans-abri tirés de leur refuge de fortune l'an dernier et le coup du sapin de cette année, on comprendra malgré tout Gérald Tremblay de ne pas aimer le Temps des Fêtes. Jamais drôle de finir en dindon de la farce.

QUE VA-T-IL ARRIVER À ALLAN ROCK?



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Sécuritaires, les cartes de débit?

Comment déjouer les voleurs

MOI J'UTILISE à tous les jours la carte de débit. Jamais je ne reviendrais à l'argent comptant parce que je suis habitué avec les cartes de débit et de crédit. Je trouve que ça coûte cher de frais mensuels, mais j'estime cela pratique malgré tout.

Je possède deux comptes à la Caisse pop. Il y en a dans lequel je dépose ma paye, fais des chèques et des transactions de toutes sortes. Je n'ai pas de carte pour ce compte, donc il est presque impossible que je me fasse voler de l'argent dans celui-ci. L'autre compte, je l'utilise pour effectuer mes transactions courantes, payer l'épicerie, magasinier, etc. À chaque fois que je prévois dépenser, j'effectue un virement du montant dont j'ai besoin, du compte pour lequel je n'ai pas de carte vers l'autre (c'est gratuit au guichet, par téléphone c'est 0,50 \$ en plus, c'est un numéro sans frais donc je peux téléphoner d'un téléphone public pour me dépanner). Une fois la transaction faite, il ne reste que quelques sous dans ce compte, pas assez malheureusement pour réjouir un méchant voleur. C'est mon choix de fonctionner de la sorte et je crois que c'est une très bonne façon de diminuer les risques de vol. Bien sûr, quand je paye mes achats, je me retourne pour ne pas qu'on me voit taper mon NIP.

Finalement, je me rassure (pour ne pas tomber dans la paranoïa), en me disant qu'il n'y a pas de danger et que ça n'arrive qu'aux autres. C'est bête, je sais, mais au moins je ne suis pas parano.

LISANNE VINCELETTE
Montréal

Vers la carte à puce ?

LES BANQUES et les Caisses ne réagissent pas ! Elles le feront lorsque les coûts dépasseront les économies réalisées grâce aux cartes de débit, lorsque les bénéfices réalisés grâce à la mise à pied d'employés remplacés par des transactions « cartées » chuteront !

Ou alors, elles pourront rendre plus sécuritaire l'utilisation de la carte ! La technologie existe : la « carte à puce ». Il y a longtemps que son utilisation aurait été mise en place si cette invention tirait son origine des États-Unis où d'ici : nous aimons bien exporter sans importer... sauf chez nos voisins du Sud !

BERNARD GAGNON
Aylmer

Observez avant de payer

LES CARTES de débit sont sécuritaires dans la mesure où on en fait une utilisation sécuritaire. La fraude n'est pas effectuée durant une transaction par le client légitime, mais plutôt après, par un client illégitime.

À ce titre, votre maison, par exemple, n'est pas plus sécuritaire que votre « carte de guichet », si



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Des mesures toute simples pourraient rendre l'utilisation des cartes de débit encore plus sûres.

on se procure votre adresse et votre code de système d'alarme. Il existera toujours une ordure à laquelle part pour exploiter une faiblesse, que ce soit la vôtre ou celle d'un système. Il n'y a pas que les glaneuses (skimmers). Regardez derrière vous. Une caméra de surveillance vous observe, quand ce n'est pas cet individu avec son air crétin (masculin à titre épicière, merci).

On peut bien sûr renforcer la sécurité par l'addition de technologie biométrique. C'est encore le client qui finira par payer. Il paie déjà plus avec ces nouveaux frais de 1,25 \$ que les institutions bancaires chargent maintenant pour toute transaction Interac à leur guichet électronique. Espérons que les sommes ainsi arnaquées n'iront pas gonfler le chiffre de la colonne des profits. Conclusion : méfiez-vous, observez avant de payer. C'est votre argent que vous tenez entre vos mains, pas une vulgaire carte de plastique.

LOUIS RIVARD
Trois-Rivières

Les bons vieux billets

SI ON RETOURNAIT aux bons vieux billets, les caissiers de banques, de caisses et de magasins devraient en conserver plus dans leurs caisses et leurs coffres. Alors, les vols de banques reprendraient de plus belle à cause du butin en billets plus important, une situation très encourageante pour les « travailleurs du vol du prochain ».

Faudrait repartir l'idée divine que le vol précipite le voleur en enfer pour trois ou quatre éternités au moins à se faire brûler au troisième degré, 24 heures par jour et en toutes saisons et qu'en plus... ça rend impotent et impuissant à la longue et que l'« affaire » leur tombe après un certain temps.

GILLES BOUSQUET

Utilisation limitée

PERSONNELLEMENT, je limiterai l'utilisation de mes cartes de débit compte tenu de la progression des fraudes. J'utiliserai plus fréquemment mes cartes de crédit et l'argent comptant. Le gouvernement devrait obliger les banques à garantir tous les montants déposés chez-eux, sans condition et dans un délai maximum de 30 jours afin qu'ils puissent faire une vérification. Sinon, ce système devrait être abandonné.

DANIEL APRIL

Respecter la confidentialité

À LA SUITE de votre question, j'aimerais bien mettre mon grain de sel. Si nous allons à la banque ou la caisse, durant les heures ridicules qu'elles nous imposent, nous attendons à environ cinq pieds du comptoir que l'autre personne termine ses transactions. Même chose pour le guichet. Pourquoi est-ce si différent lorsque nous sommes à l'épicerie, à la quincaillerie, au dépanneur, finalement, partout ailleurs ? Dans certaines épiceries, la machine de paiement direct est fixe, pas moyen de protéger son NIP et la personne derrière nous en profite pour décharger son panier car il y a cinq autres personnes en ligne derrière elle ! Je peux comprendre que la « machine » est installée pour faciliter le travail des caissières mais pourrait-elle être placée au bout du comptoir pour respecter la confidentialité de tous ? J'adore le système de paiement direct et je ne me rappelle plus avoir utilisé autre chose, y compris de l'argent comptant. Pour en faire un système sécuritaire, il s'agit de respecter la vie privée des gens en ne nous tenant pas dans leur dos lorsqu'ils composent leur NIP.

CAROLINE LEDUC

Forum

Attend-on un « Bali canadien » ?

C'est peut-être à ce moment-là qu'on comprendra que le terrorisme islamique doit aussi être considéré comme un problème pour nous



MARC TREMBLAY
L'auteur est ingénieur et avocat en droit commercial.

S'IL EST UNE chose étonnante de constater d'un point de vue canadien à la suite des attentats du 11 septembre, c'est bien le fort sentiment antiaméricain qui en a résulté au Canada et au Québec. On semble pratiquement avoir hissé à titre de trait culturel canadien cet antiaméricanisme. Peut-être est-ce seulement parce que leurs auteurs sont plus bruyants mais force est de constater que les opinions véhiculées dans les médias canadiens et québécois sont très majoritairement hostiles aux politiques américaines, voire même aux Américains tout simplement.

Les attentats seraient ainsi issus d'une politique américaine « arrogante », ses conséquences traitées de manière « unilatérale » par un gouvernement américain dirigé par un « crétin » et ignorant des complexités du monde extérieur, semble-t-on penser aux plus hauts échelons de notre gouvernement. Les propos récents de l'attachée de presse de notre premier ministre ainsi que les déclarations de celui-ci en septembre dernier à l'effet que l'arrogance des États-Unis était probablement la cause des attentats semblent refléter à cet égard un courant de pensée fort répandu au sein de la population canadienne.

Il nous apparaît tout d'abord que les conflits américano-canadiens à la source eux-aussi d'une certaine forme d'antiaméricanisme doivent être replacés dans leur contexte respectif. Que nous ayons des différents avec les Américains sur des questions commerciales, qu'il y ait une « guerre » du bois d'oeuvre, que nous divergions d'opinion sur le rôle de l'État dans l'économie et la sécurité sociale sont une chose ; il ne s'agit là que de saines différences d'opinions entre deux sociétés ouvertes. Que l'on se serve de l'animosité associée à ces dossiers pour les transposer au niveau de la sécurité afin d'exacerber nos différends alors qu'il s'agit là d'enjeux touchant à la survie même de ces sociétés ouvertes qui sont les nôtres, en est une autre. Ceci devrait pourtant être une évidence mais il semble bien qu'elle échappe encore à une certaine gauche bien pensante mais le

11 septembre on n'a pas attaqué l'Amérique pour son système de santé, ses politiques d'exportation, ses tarifs sur l'acier. Non, on l'a attaquée car elle est le phare de l'Occident et le symbole ultime des valeurs fondamentales issues du siècle des Lumières qu'elle symbolise : l'égalité devant la loi, la règle de droit, la démocratie, la séparation de l'État et de l'Église ainsi que l'ensemble des valeurs humanistes qui sont les nôtres. Aucune politique étrangère n'aurait pu satisfaire ces terroristes car leur but, faut-il le répéter, est la destruction pure et simple de ces valeurs.

Une autre des idées à la base d'une certaine forme d'antiaméricanisme est celle consistant à attribuer aux Américains la paternité de la plupart des maux du monde en raison de sa grande puissance économique et militaire. Si un problème persiste, c'est qu'ils ne veulent pas le régler, comprend-on. Si vous ne saisissez pas que, « dans le fond », ce sont les actions des Américains qui ont créé tel ou tel catastrophe ou situation, on vous taxera derechef de naïf. C'est ainsi que dans ce monde où le cynisme tient lieu de raisonnement, tout problème en apparence étranger aux États-Unis se trouve en effet être, après « analyse », l'oeuvre de la CIA, du FBI, de Delta Force, de la réserve fédérale américaine ou autre agence américaine « omnipotente ». Qu'un livre prétendant qu'aucun avion ne se soit écrasé sur le Pentagone le 11

septembre — et qu'une conspiration du gouvernement américain soit à l'oeuvre relativement à ces attentats — devienne, en quelques semaines, un best seller nous révèle l'ampleur de la catastrophe intellectuelle qui nous guette à cet égard. (...)

Hypocrisie canadienne

L'antiaméricanisme primaire dont fait preuve le Canada nous apparaît devoir également être qualifié d'hypocrite et irresponsable.

Les Canadiens jugent en effet très sévèrement les Américains en ce qui concerne leur politique extérieure et de défense mais dans un même temps ils semblent oublier qu'il jouissent des privilèges et de la protection qu'une telle politique enjoint. Ainsi, un sondage publié par le *Globe and Mail* en septembre 2002 révèle que 75 % des Canadiens croient que le Canada « en a assez ou trop fait » par rapport aux événements du 11 septembre et un autre, celui-là publié par le *National Post*, révèle que 80 % des Canadiens s'attendent toutefois à ce que les États-Unis nous défendent en cas d'attaque ! Tout cela à peine un



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, en compagnie du président américain, George W. Bush.

« L'attitude hostile du Canada à l'égard des États-Unis résulte d'une pensée antiaméricaine, hypocrite, populiste et tendancieuse .»

an après les plus graves attentats terroristes de l'histoire de l'Amérique et après une décennie de coupures budgétaires au ministère canadien de la Défense qui font en sorte que nous n'assumons, par rapport à la taille de notre économie, qu'environ le tiers (soit environ 1,1 % de notre PIB par rapport à environ 3 % pour les États-Unis) de ce que les contribuables américains payent pour leur (et notre) défense. D'une certaine façon, une partie du filet social canadien dont nous nous gargarisons face aux Américains est ainsi financé à même notre parasitisme militaire dont les États-Unis font les frais, eux qui ne peuvent faire l'autruche en cette matière à titre de seule superpuissance mondiale et à titre de cible première du terrorisme islamique. (...)

Un allié réel

L'attitude du Canada depuis les attentats du 11 septembre a grandement contribué à détériorer les relations canado-américaines et ce, à notre plus grand détriment. Les hésitations canadiennes sur la

question iraquienne (par opposition au leadership britannique), les réticences de notre gouvernement à harmoniser ses politiques liées à la sécurité avec celles des Américains, notre refus d'assumer notre juste part de dépenses militaires ainsi que les louvoiements de notre gouvernement à l'égard de la participation des forces canadiennes en Afghanistan — sans parler des déclarations de notre premier ministre — ne constituent à cet égard que d'autres exemples de cette attitude attentiste et à courte vue de notre gouvernement qui contribue à détériorer ces relations.

Bien sûr nous ne sommes pas devenus la Russie de l'ère soviétique. Mais il n'en demeure pas moins que la politique canadienne actuelle a pour effet de priver le Canada de la plus grande partie de son influence réelle, c'est-à-dire sa capacité d'influencer les positions américaines dans le monde, incluant celle à notre endroit. Il ne s'agit pas ici de prêcher la servitude aux intérêts américains mais plutôt de reconnaître nos valeurs fondamentales communes et nos intérêts

convergeants en matière de sécurité.

En ces temps de crise, ce sont de critiques constructives et de supports dont l'Occident et les Américains ont besoin, pas d'empêcheurs de tourner en rond. Entre les critiques anglaises et allemandes, il ne fait aucun doute si on veut savoir lesquelles sont écoutées et ont de l'influence présentement à Washington. La sauvegarde de ces intérêts nécessite davantage que de la passivité, elle nécessite du leadership. Pas des remarques antiaméricaines creuses, injustifiées et hypocrites pour plaire à l'opinion publique. Cela, la dernière campagne électorale allemande nous en a suffisamment fournis d'exemples.

Faudra-t-il attendre un « Bali canadien » avant que le terrorisme islamique ne soit considéré un problème canadien et que l'on mette de côté cet antiaméricanisme injustifié en matière de sécurité ?

Le Canada dispose d'une abondance de politiciens compétents mais il semble bien que nous manquions cruellement d'une chose fort précieuse à l'heure actuelle : des hommes d'État.

Un nationalisme déplorable

Trop souvent, face au moindre conflit, le nationalisme dogmatique a préséance sur la justice sociale



JULIUS GREY
L'auteur est avocat.

QUELLE DÉCEPTION de voir le Parti québécois, qui se veut social-démocrate, s'aligner avec la droite du Canada anglais et avec les partis d'opposition contre le rapport Romanow, sous prétexte que les recommandations donnent trop de pouvoirs à Ottawa ! Et quelle belle illustration du danger, pour toute personne progressiste, de se laisser séduire par le nationalisme ! Trop souvent, face au moindre conflit, le nationalisme dogmatique a préséance sur la justice sociale.

Nul doute que si le PQ réalisait son rêve de souveraineté, les points d'impôts seraient récupérés d'Ottawa. Ce rêve n'est cependant pas réalisable et la montée de l'ADQ devrait nous démontrer que s'il l'était, il n'y aurait aucune garantie de la pérennité des services sociaux et du modèle québécois. À plus forte raison, il est impossible de présumer que le Québec est à l'abri de vagues de pensée de la droite.

La déchéance de l'assurance-maladie publique, gratuite et universelle aurait pour effet de compromettre tous les gains sociaux que les Québécois ont réalisés depuis 1960. L'assurance-maladie est au coeur de la solidarité entre citoyens

et de la notion d'égalité et de dignité et de justice sociale qui a été notre idéologie depuis la chute du « duplessisme ». Quelle institution peut incarner aussi complètement l'idée que la vie et la santé de chacun comptent de la même façon quelque soit son état et son rôle dans la société ?

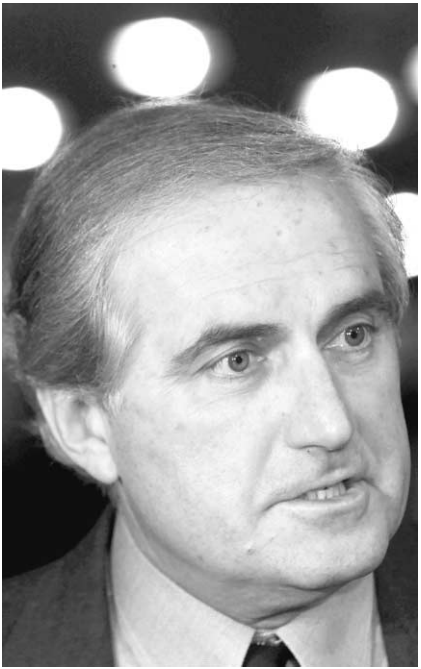
Tant et aussi longtemps que le Canada demeure un pays, il est impensable de décentraliser le financement des services de la santé. Non seulement les provinces maritimes éprouveraient beaucoup de difficultés à maintenir leur système, mais certaines provinces, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique ouvriraient leurs portes à une privatisation progressive et inviteraient sûrement les entrepreneurs américains à s'emparer de parties du système. À long terme, ceci ne manquerait pas d'affaiblir le concept de l'assurance-maladie et à forcer les autres provinces, bon gré mal gré, à autoriser l'opération de ces entreprises. Par ailleurs, si l'ADQ prend le pouvoir, le Québec participera au mouvement non seulement par obligation, mais avec

enthousiasme. Il n'est pas difficile de deviner qui, entre Jean Chrétien et Mario Dumont, est plus apte à défendre les programmes sociaux et même le plus ardent des souverainistes devrait se méfier d'une décentralisation dans la présente conjoncture s'il tient sincèrement à la démocratie sociale.

Le rapport Romanow deviendra sans doute le champ de bataille entre la gauche et la droite canadienne. La montée des écoles privées a déjà affaibli le système d'éducation publique. Si le système de santé est transformé de façon américaine, il ne restera plus beaucoup de différences entre les deux pays. Non seulement le modèle québécois mais le modèle canadien serait réduit à quelques nuances qui ne justifieraient pas, à long terme, le maintien d'un pays indépendant.

Une question financière

Il faut ajouter qu'il n'y a rien de dogmatique dans le rapport Romanow. La participation du secteur privé dans la santé n'est pas exclue. L'existence de limites financières à nos souhaits est reconnue et acceptée. Seulement, contrairement à



Roy Romanow

beaucoup de critiques de l'assurance-maladie, Romanow insiste sur la primauté du secteur public en matière de santé, puisque seul un système public peut mettre l'accent sur l'universalité et sur l'égalité.

Le rapport Romanow n'a rien à voir avec un débat constitutionnel. La question est financière. Romanow répond à tous ceux qui disaient que l'injection de l'argent était inutile et que la réorganisation et l'amincissement de la bureaucra-

tie pouvaient enrayer les défauts de notre système. En réalité, le financement est crucial même si certaines améliorations peuvent être effectuées sans coût. Le rapport s'attaque donc à une des vaches sacrées, depuis la montée de la droite il y a vingt ans, c'est-à-dire la phobie contre les taxes. Or, ce qui compte, ce n'est pas l'identité du gouvernement qui impose les taxes, mais le maintien d'un niveau suffisant de taxes. Dans les siècles passés, les citoyens avaient raison de se révolter contre l'imposition de taxes pour des guerres et pour la gloire des rois. Ces taxes ne leur rapportaient pas grand chose. Aujourd'hui, les taxes financent les programmes sociaux et permettent de réduire les écarts entre les riches et les pauvres. Une idéologie qui fait miroiter aux citoyens l'appât d'une diminution de leur fardeau fiscal mène nécessairement au démantèlement des programmes. La tâche du centre-gauche canadien et québécois est de convaincre les citoyens qu'ils gagnent quand ils paient leurs taxes. Mais quel gaspillage de temps que de se morfondre sur des questions de répartition des pouvoirs et dans des querelles stériles entre Québec et Ottawa !

Encore une fois, on a la preuve claire que les Québécois doivent passer à d'autres sujets s'ils désirent maintenir un État basé sur la justice sociale et l'égalité.

VAIO

FUSION DE PUISSANCE ET DE LÉGÈRETÉ

Le VAIO GRS175 de Sony, doté d'un puissant processeur-M Mobile Intel® Pentium® 4, allie la performance d'un ordinateur de bureau à la mobilité d'un bloc-notes, élevant l'informatique portable ultra-équipée dans une classe à part.

2598 \$
APRÈS REMISE
POSTALE DE 100 \$

Vous obtiendrez une remise de 100 \$, par courrier, à l'achat d'un bloc-notes PCG-GRS175 VAIO entre le 24 octobre et le 31 décembre 2002. Détails dans les magasins. PCG-GRS170 avec système d'exploitation en anglais également disponible.



BRANCHEZ et CRÉEZ

avec logiciel créatif
exclusif de Sony.



VAIO
 BLOC-NOTES GRS175

Pesant à peine 6,9 lb et doté du puissant processeur-M Mobile Intel® Pentium® 4, le VAIO GRS175 est conçu pour maximiser la productivité et la mobilité. Le lecteur DVD/CD-RW combiné peut aisément emmagasiner des présentations multi-médias ou se retirer pour accroître l'autonomie, en insérant une seconde batterie optionnelle. De plus, l'entrée Memory Stick® facilite le transfert de données, d'images numériques ou de musique, de sorte à entièrement exploiter le logiciel multimédia original de Sony. Avec un VAIO GRS175, vous serez en mesure d'épanouir votre créativité personnelle et de développer votre productivité professionnelle ; simplement « branchez et créez ».



- Version française de Microsoft® Windows® XP édition familiale
- Processeur Mobile Intel® Pentium® 4 de 1,8 GHz-M
- DDR SDRAM de 256 Mo, expansible à 512 Mo
- Écran ACL TFT XGA (1024 x 768) de 15 po
- Multibaie permutable à chaud entre lecteur DVD/CD-RW combiné et seconde batterie optionnelle
- Entrée de support Memory Stick™
- Interface numérique S400 i.LINK (IEEE1394)
- Puce graphique ATI MOBILITY™ RADEON™ 7500
- Ethernet 10BASE-T/100BASE-TX

Les PC Sony utilisent des logiciels Microsoft® Windows® authentiques. Veuillez vous référer au site www.microsoft.com/piracy/howtotell

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

Montréal (Électronique) : 8390 rue St-Hubert • (514) 388-4777 - **(Informatique)** : 8251 rue St-Hubert • (514) 385-1777 **Centre-ville** : 2050 boul. St-Laurent • (514) 288-7755
Montréal-Nord : 5095 boul. Henri-Bourassa E. • (514) 329-1010 **West Island** : 2315 route Transcanadienne (boul. des Sources) • (514) 428-1616
Laval (Carrefour Laval) : 3035 boul. Le Carrefour • (450) 686-7748 **Laval** : 1599 autoroute Laval Ouest - Électronique : (450) 681-7770 - **Informatique** : (450) 688-1001
Rosemère : 401 boul. Labelle • (450) 419-6658 **St-Léonard** : 6852 rue Jean-Talon Est • (514) 255-5577 **Lasalle** : 7197 boul. Newman • (514) 368-3937
Brossard : 5705 boul. Taschereau • (450) 462-8867 **Promenades St-Bruno** : (450) 441-5020 **Longueuil** : 2203 ch. Chambly • (450) 468-1993

Aussi disponible chez
AUDIOTRONIC
 1880, boul. St-Martin O.
LAVAL (450) 681-7133
 368, Ste-Catherine O.
MTL (514) 861-5451

© Sony, VAIO, Memory Stick, i.LINK sont des marques de commerce de Sony Corporation. Intel, le logo Intel Inside et Pentium sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Intel Corporation ou de ses filiales aux États-Unis, et dans d'autres pays. Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation.